



Société Anonyme au capital de 1.334.056,32 euros
Siège social : 14, Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON
393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 14 JUIN 2012**

Mesdames, Messieurs,

Spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation d'implants orthopédiques destinés exclusivement à la chirurgie de la colonne vertébrale, le Groupe MEDICREA évolue sur un marché de 10 milliards de dollars qui continue de croître, malgré 2 années consécutives durant lesquelles les taux de progression à deux chiffres affichés jusqu'alors se sont contractés. Stimulé par l'évolution des facteurs démographiques notamment le vieillissement de la population, l'évolution des techniques chirurgicales grâce à la réduction des temps opératoires et le développement des chirurgies moins invasives, le marché devrait retrouver à moyen terme un taux de croissance durablement haussier.

La chirurgie de la colonne vertébrale s'adresse aux patients qui souffrent de problèmes de dos dont les causes peuvent être multiples (grande déformation de la colonne, maladies dégénératives ou liées à des cancers, traumatismes liés à des accidents) et qui ne peuvent pas être pris en charge par des médicaments (antalgiques et analgésiques) ou des solutions chirurgicales sans pose de dispositif médical (discectomies, laminectomies).

Le Groupe se distingue par son dynamisme et sa capacité d'innovation. Bénéficiant d'une notoriété croissante et entretenant des relations privilégiées avec des chirurgiens visionnaires et créatifs, les produits brevetés et développés par MEDICREA apportent de nouvelles fonctionnalités et solutions chirurgicales moins invasives tout en étant plus rapides et plus faciles à mettre en œuvre que les techniques traditionnelles.

MEDICREA a procédé en juin 2006 à une augmentation de capital par appel public à l'épargne dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Alternext de NYSE - Euronext Paris. Cette introduction en Bourse, accompagnée d'un second tour de table réalisé par voie de placement privé en décembre 2007 et de plusieurs opérations de renforcement des fonds propres réalisées sur la période 2008-2011, a permis de renforcer considérablement les équipes de Recherche et Développement et commerciales, et d'attaquer en direct des marchés clefs (USA, France et Grande Bretagne) en créant des filiales autonomes de distribution.

L'exercice 2011 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- ⇒ un chiffre d'affaires de 19,1 millions d'euros en croissance de 5 % par rapport à 2010 malgré le ralentissement du second semestre
- ⇒ une large part de l'activité (45 % du chiffre d'affaires) réalisée sur le marché américain
- ⇒ une capacité d'autofinancement positive pour la 1^{ère} fois depuis l'introduction en bourse, à près d'1 million d'euros
- ⇒ une intensification de l'effort en recherche et développement aboutissant à la mise sur le marché de 6 nouvelles technologies
- ⇒ une réorganisation et un renforcement de l'équipe commerciale aux USA
- ⇒ une présence significative sur les deux premiers congrès mondiaux de la colonne vertébrale
- ⇒ l'homologation par la FDA du PASSMIS®, système de fixation thoraco-lombaire par voie percutanée
- ⇒ le renouvellement des certifications ISO Médicales
- ⇒ un renforcement des fonds propres pour un montant total potentiel de 2,4 millions d'euros dont 1,4 million d'euros encaissés au 31 décembre 2011
- ⇒ une évolution de la stratégie de distribution visant à négocier et mettre en place pour certaines technologies sélectionnées des accords de licences ou des partenariats avec des acteurs majeurs du secteur d'activité.

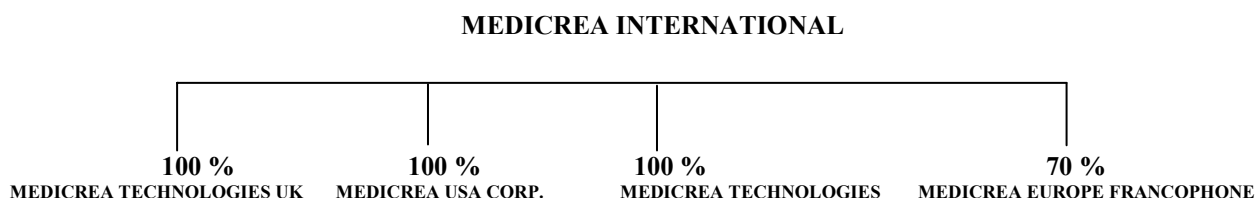
Conformément à la loi et aux statuts, il est rendu compte dans ce rapport de la situation et de l'activité du Groupe MEDICREA et de la société MEDICREA INTERNATIONAL durant l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1 - PERIMETRE DU GROUPE

Le Groupe distribue ses produits dans environ vingt-cinq pays au travers d'un réseau de commercialisation constitué principalement de sociétés et d'agents indépendants. Afin de mieux maîtriser son organisation de distribution, renforcer la portée des messages techniques et marketing à destination des établissements de santé et des chirurgiens, et conserver une part plus importante de sa marge brute, le Groupe a mis en place des filiales de distribution dans certains pays, notamment aux USA, au Royaume-Uni et en France.

Au 31 décembre 2011, le Groupe MEDICREA est structuré comme suit :



- MEDICREA INTERNATIONAL, siège du Groupe, basée à Neyron à proximité de Lyon, regroupe les activités de direction générale, de distribution à l'export, de marketing, de recherche et développement, de suivi des études cliniques et scientifiques, ainsi que les fonctions administratives et financières pour les différentes entités du Groupe.

- MEDICREA TECHNOLOGIES, basée à LA ROCHELLE, assure la fabrication exclusive des implants rachidiens distribués par l'ensemble des sociétés du Groupe et la réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux, activité transférée récemment sur le site de Neyron.
- MEDICREA TECHNOLOGIES UK, basée à Cambridge, pour la distribution des produits du Groupe spécifiquement au Royaume Uni.
- MEDICREA USA, basée à New York, pour la distribution des produits du Groupe spécifiquement aux Etats-Unis.
- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE, basée à Neyron, pour la distribution des produits du Groupe en Europe Francophone et dans les pays du pourtour méditerranéen.

Un tableau recensant les principales informations chiffrées des filiales et participations est joint en Annexe 1.

2 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 Activité de la société et marché

Le Groupe fabrique et commercialise une gamme d'implants destinés à la chirurgie de la colonne vertébrale, reposant sur des techniques dites de « fusion ». Il développe également de nouveaux produits sur la base des techniques dites de « non fusion ». Ces techniques sont évoquées plus en détail au paragraphe 5 consacré aux activités en matière de recherche et de développement.

Le Groupe propose une gamme large d'implants comprenant :

- un système de stabilisation et de fixation thoraco-lombaire, le PASSLP®, complété par deux innovations majeures lancées récemment, le PASSMIS® et le LIGAPASS®,
- une gamme de cages intersomatiques cervicales et lombaires,
- une gamme d'agrafes compressives JAWS®, pour la fixation cervicale et lombaire,
- une prothèse de disque cervical particulièrement innovante, la GRANVIA-C®, ainsi qu'une version lombaire, la GRANVIA-L®, qui sera commercialisée sur le 1^{er} semestre 2012,
- accessoirement, le Groupe exerce une activité de réparation de micros moteurs pour la chirurgie, principalement pour des distributeurs européens de fabricants américains.

Le marché des implants rachidiens est estimé à près de 10 milliards de dollars en 2011, en légère croissance par rapport à l'année précédente. Le marché a subi en 2011 et 2010 les contrecoups de la crise financière particulièrement aux USA, dans un contexte général de réforme des politiques de santé et de stagnation du nombre d'opérations instrumentées. La forte pression sur les prix orchestrée par les hôpitaux, la réduction des bases de remboursement à l'initiative des gouvernements et des autres tiers payeurs et le durcissement des procédures d'homologation des dispositifs médicaux ont pesé sur le développement du marché. Grâce au moteur que représente l'innovation, le marché devrait cependant reprendre un rythme de croissance plus soutenu à moyen terme.

Au sein de ce marché, les implants dits de « fusion » représentent environ 75 % des ventes. Le segment de la « non fusion », secteur que le Groupe estime très prometteur, représente une part encore très limitée du marché (5 %) mais devrait connaître les taux de croissance les plus importants dans les années à venir. Les autres technologies (stimulation vertébrale, thérapies thermiques, etc...) représentent le solde du marché, soit environ 20 %.

Les principaux facteurs de croissance du marché se résument comme suit :

- vieillissement de la population
- développement de l'obésité
- part croissante des opérations instrumentées
- évolution des techniques chirurgicales

Le marché du rachis est fortement concentré, les huit premières sociétés, toutes américaines, contrôlant près de 80 % du marché mondial (Medtronic, Depuy/Synthes, Stryker, Nuvasive, Orthofix, Globus Medical, Zimmer et Biomet). Ces grands acteurs offrent une large gamme de produits commercialisés dans le monde entier grâce à d'importantes forces de vente, mais font face à une érosion de leur part de marché au profit de concurrents de taille moyenne essentiellement centrés sur les Etats-Unis et bien positionnés pour pénétrer des segments spécifiques, ou de sociétés de plus petites tailles, dont MEDICREA, indépendantes et qui font de l'innovation le cœur de leur stratégie.

2.2 Contexte général, faits significatifs et environnement économique

2.2.1 Distribution et activité

- chiffre d'affaires annuel de 19 millions d'euros en progression de 5 % par rapport à 2010, malgré le ralentissement du 2^{ème} semestre, lié aux changements d'organisation commerciale intervenus au sein de la filiale américaine
- 45 % du chiffre d'affaires réalisé aux USA
- capacité d'autofinancement positive pour la 1^{ère} fois depuis l'introduction en bourse, à près d'1 million d'euros
- besoin en fonds de roulement stable à 27 % du chiffre d'affaires

2.2.2 Lancement et homologation de nouveaux produits

- lancement, lors du congrès de l'Eurospine à Milan en octobre 2011, de 6 nouveaux produits visant à compléter la gamme et à renforcer l'image d'entreprise innovante de MEDICREA, notamment un système de fixation thoraco-lombaire mini-invasif (PASSMIS®), un nouveau moyen de fixation thoracique (LIGAPASS®), une prothèse de disque lombaire (GRANVIA-L®) et un implant de corporectomie

2.2.3 Recherche et développement

- 7 nouveaux brevets déposés
- marquage CE de 4 nouvelles familles de produit (PASSMIS® : système de fixation thoraco-lombaire par voie percutanée, LIGAPASS® : dispositif implantable permettant de connecter une tige d'ostéosynthèse à la colonne vertébrale par l'intermédiaire d'un ligament artificiel, LAMINOJAWS® : implant de non fusion permettant la reconstruction de l'arc cervical

postérieur et CARYATID®VBR : implant de corporectomie radio transparent) entrant en phase de commercialisation, et préparation des homologations FDA

- 6 études cliniques en cours dont 2 aux USA
- 4 projets cliniques en préparation pour 2012 (2 aux USA et un projet européen de grande ampleur)

2.2.4 Organisation

- réorganisation et renforcement des équipes commerciales au sein de MEDICREA USA

2.2.5 Financement

- augmentation de capital pour un montant total potentiel de 2,4 millions d'euros sous forme d'actions à bons de souscription d'actions – 1,4 million d'euros encaissés au 31 décembre 2011
- obtention de 2 nouvelles avances remboursables d'OSEO pour le développement de produits innovants pour un montant total de 470 000 euros
- mise en place d'emprunts moyen terme pour un total de 500 000 euros, dont un prêt participatif de 300 000 euros accordés par OSEO

2.3 Examen des états financiers et commentaires

Les états financiers au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables internationales en vigueur au sein de l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 et disponibles sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces normes comprennent les IAS (International Accounting Standards), les IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations SIC (Standing Interpretation Committee) et IFRIC (International Financial Interpretation Committee) s'y rapportant.

2.3.1 Compte de résultat (normes IFRS)

Le compte de résultat synthétique se présente comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	19 055	18 164
Coût des ventes	(5 555)	(4 622)
Marge brute	13 500	13 542
Frais de recherche et de développement	(1 307)	(855)
Frais de commercialisation	(8 132)	(7 861)
Commissions sur ventes	(1 991)	(2 172)
Frais administratifs	(4 014)	(3 653)
Autres produits et charges opérationnels	224	(285)
Résultat opérationnel avant paiement en actions	(1 720)	(1 284)
Charges de personnel liées aux paiements en actions	(444)	(411)
Résultat opérationnel après paiement en actions	(2 164)	(1 695)
Coût de l'endettement	(201)	(235)
Autres (charges) / produits financiers	23	(14)
(Charges) / produits d'impôts	(62)	(521)
Résultat net consolidé	(2 404)	(2 465)
Résultat groupe	(2 395)	(2 508)
Résultat hors groupe	(9)	43

MEDICREA a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires annuel de 19,1 millions d'euros en hausse de 5 %. Le taux de croissance est modéré en 2011, malgré un très bon 1^{er} semestre, suite aux modifications d'organisation commerciales intervenues sur la 2^{ème} partie de l'exercice au sein de la filiale américaine.

Les trois filiales de distribution directe aux hôpitaux et aux cliniques (MEDICREA USA, MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE et MEDICREA UK) génèrent 68 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011 (en retrait par rapport aux 75 % de 2010 du fait du ralentissement de la croissance aux Etats-Unis). Le chiffre d'affaires 2011 de MEDICREA USA s'établit à 12,1 millions de dollars, contre 11,6 millions de dollars en 2010.

L'ensemble des dispositifs implantables qui composent la plateforme technologique PASS LP® représente près de 77 % des ventes du Groupe.

La marge brute diminue sensiblement compte tenu de la moindre contribution au chiffre d'affaires Groupe des ventes de la filiale US, qui génère les prix de vente les plus.

Le Groupe continue d'investir fortement en recherche et développement avec la mise au point en 2011 de 6 nouveaux produits qui seront lancés commercialement et de façon progressive en 2012. Les principaux frais engagés concernent le PASSLP® avec notamment le développement d'une version mini-invasive implantable en percutané et d'un nouveau système d'ancrage ligamentaire aux vertèbres, ainsi que plusieurs nouveaux produits, dont une prothèse de disque lombaire, la GRANVIA-L® et un implant de corporectomie. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après imputation du crédit impôt recherche s'élève à 1,3 million d'euros (0,9 million d'euros en 2010) y compris 0,6 million d'euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (0,4 million d'euros en 2010).

Les frais de commercialisation, majoritairement constitués de salaires et de charges sociales, restent stables malgré le renforcement des équipes de ventes au sein de la filiale américaine et les actions marketing entreprises par le Groupe (sites internet, présence forte sur des congrès majeurs).

Les commissions sur ventes concernent exclusivement MEDICREA USA. Elles sont proportionnelles au chiffre d'affaires et rémunèrent le travail commercial des agents utilisés par le Groupe afin de le représenter auprès des hôpitaux et chirurgiens utilisateurs. Elles sont en retrait par rapport à 2010 pour un chiffre d'affaires quasiment stable du fait de l'augmentation aux USA des ventes réalisées en direct.

Les frais administratifs sont également principalement composés de salaires et de charges. Ils augmentent de 10 % en liaison avec la hausse de certains coûts non récurrents (nouveaux sièges sociaux pour le Groupe et MEDICREA USA, et honoraires comptables et juridiques).

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement trois éléments non récurrents significatifs :

- une plus value de cession nette de 0,1 million d'euros liée à la vente d'un bâtiment industriel à La Rochelle détenu en crédit bail,
- un produit de 0,35 million d'euros dans le cadre de la résolution d'un litige en propriété industrielle avec un concurrent,
- une charge de 0,2 million d'euros correspondant à des honoraires engagés pour la mise en place d'accords et/ou de partenariats stratégiques visant à valoriser les produits innovants développés récemment.

Le résultat opérationnel avant paiement en actions est négatif à 1,7 million d'euros en 2011, contre une perte de 1,3 million d'euros en 2010. Le développement du Groupe passe par la mise en place, sur les marchés où ses filiales assurent la distribution en direct, de nombreux kits d'instruments et d'implants destinés aux hôpitaux et cliniques, qui font l'objet d'amortissements et de provisions et interviennent de façon significative dans la formation du résultat. Ainsi, avant prise en compte de ces charges, le résultat opérationnel 2011 ressort à 1 million d'euros sensiblement le même montant qu'au cours de l'exercice précédent.

Les charges de personnel liées aux paiements en actions sont détaillées dans le paragraphe 7 du rapport de gestion sur les comptes sociaux. Elles correspondent au coût des stock-options et des actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe, étalées sur les périodes d'acquisition et de conservation.

Le coût de l'endettement reste proche de celui de l'exercice précédent, bien que le taux d'intérêt moyen augmente, s'établissant à 5,8 % pour 2011 comparativement à 5,2 % pour 2010, sous l'effet de la rémunération des garanties octroyées dans le cadre des financements moyen terme et du renchérissement du coût effectif global des emprunts lié à l'évolution de l'Euribor 3 mois en 2011.

La charge d'impôt de l'exercice 2011 résulte de l'utilisation des déficits reportables générés antérieurement par les filiales de commercialisation pour lesquels les impôts différés correspondant ont été inscrits à l'actif du bilan, et de l'application des règles de comptabilisation en matière de déficits nouvellement créés et de plafonnement des impôts différés actifs.

Conformément au mode de présentation choisi lors du passage aux IFRS, le crédit impôt recherche est comptabilisé en moins des dépenses de recherche et de développement (0,2 million d'euros en 2011 et 2010).

2.3.2 Bilan (normes IFRS)

L'analyse du bilan fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	Total IFRS 31/12/2011	Total IFRS 31/12/2010
Ecarts d'acquisition	2 420	2 420
Immobilisations incorporelles	3 623	3 425
Immobilisations corporelles	3 625	3 679
Immobilisations financières	363	296
Impôts différés	1 177	1 251
TOTAL ACTIFS NON COURANT	11 208	11 071
Stocks et en-cours	5 292	5 225
Clients et comptes rattachés	2 412	2 983
Autres actifs courants	1 899	1 165
Autres actifs financiers courants	10	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 447	1 570
TOTAL ACTIFS COURANT	11 060	10 951
TOTAL ACTIF	22 268	22 022

En milliers d'euros	Total IFRS 31/12/2011	Total IFRS 31/12/2010
Capital	1 320	1 278
Primes d'émission, de fusion et d'apport	33 074	31 409
Réserves consolidées	(19 486)	(17 593)
Résultat Groupe de l'exercice	(2 395)	(2 508)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12 513	12 586
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	(6)	3
Avances conditionnées	799	444
Provisions non courantes	273	284
Impôt différé passif	131	129
Dettes financières long terme	2 217	2 975
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	3 420	3 832
Provisions courantes	137	30
Dettes financières court terme	1 891	1 506
Autres passifs financiers courants	31	14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 129	2 522
Autres passifs courants	1 153	1 529
TOTAL PASSIFS COURANTS	6 341	5 601
TOTAL PASSIF	22 268	22 022

- Variation de l'actif non courant

Les écarts d'acquisition concernent essentiellement la société MEDICREA TECHNOLOGIES à La Rochelle acquise en 2002 à l'issue d'un LBO.

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante ; les principaux frais engagés concernent le PASSLP® avec notamment le développement d'une version mini-invasive implantable en percutané et d'un nouveau système d'ancrage ligamentaire aux vertèbres, ainsi que plusieurs nouveaux produits innovants lancés en octobre 2011, dont une prothèse de disque lombaire, la GRANVIA-L®.

Le montant des frais de R&D capitalisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 866 685 euros contre 807 365 euros en 2010. Le montant total des frais de R&D inscrit en charges de l'exercice après imputation du crédit impôt recherche s'élève à 1 307 151 euros (855 189 euros en 2010) y compris 568 785 euros de dotation aux amortissements concernant les frais de recherche activés (402 379 euros en 2010).

La valeur nette des immobilisations reste stable par rapport à l'exercice précédent. Les principales variations de l'exercice 2011 résultent :

- de la diminution des terrains et constructions suite à la vente de l'ancien site industriel de La Rochelle initialement acquis en crédit-bail,
- de l'achat d'équipements industriels (tours à commande numérique, chaîne d'anodisation et machine de marquage) destinés à améliorer la capacité de production de l'usine de La Rochelle,
- de l'augmentation du nombre de kits d'instruments consignés auprès des hôpitaux et cliniques, notamment avec le développement de l'activité aux USA et le référencement de nouveaux clients. Ces instruments qui ne font pas l'objet de ventes sont considérés comme des actifs immobilisés et sont amortis sur une durée de trois ans,
- des cessions de matériel informatique et de bureau correspondant à des mises au rebut d'actifs totalement amortis,
- de l'acquisition d'installations et d'agencements dans le cadre des réaménagements du siège du Groupe et de la filiale américaine.

Les variations des immobilisations financières sont directement rattachées à l'évolution des dépôts et cautionnement versés par MEDICREA USA à l'occasion de son déménagement en 2011 dans des locaux mieux adaptés à son activité.

Le Groupe comptabilise des impôts différés actifs sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où celles-ci sont récupérables dans un horizon de 5 ans au plus. La baisse des impôts différés actifs par rapport à l'exercice 2010 est liée à l'utilisation par MEDICREA USA de déficits antérieurement constatés.

- Variation de l'actif courant

Les stocks restent stables en valeur nette par rapport à fin 2010. En valeur brute, ils augmentent de 8 % dans un contexte de mise à disposition de nouveaux produits nécessitant, dans leur phase de lancement commercial, des évaluations sur une période d'environ six mois. L'augmentation des provisions pour dépréciation des stocks résulte principalement de la prise en compte du risque d'obsolescence sur le PASSMED®. Ce produit qui a été remplacé par le PASSLP® n'est plus distribué que sur des marchés choisis de façon très sélective et pour lesquels les systèmes de santé ne permettent pas de rembourser le PASSLP® dans des conditions économiques satisfaisantes. Le PASSMED® sera définitivement retiré de l'offre produits du Groupe, à l'issue de l'exercice 2012.

La diminution du solde clients par rapport au 31 décembre 2010 est liée au ralentissement de l'activité sur le 2^{ème} semestre 2011.

Les autres actifs courants augmentent de plus de 60 % par rapport à l'exercice précédent et comprennent 350 000 euros de produits à recevoir consécutifs à la résolution d'un litige sur brevets, et 313 000 euros de bons de souscription d'actions exercés dans le cadre de l'augmentation de capital de fin d'exercice, et encaissés sur janvier 2012.

Le tableau des flux de trésorerie établi sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 met en évidence l'utilisation de la trésorerie sur l'exercice. Le mois d'octobre ayant constitué le point bas de l'exercice en terme de facturation, les encaissements clients sont en net retrait sur la fin d'année 2011 ce qui explique la diminution de la trésorerie nette par rapport à l'exercice précédent. Le Groupe a renforcé ses fonds propres sur le quatrième trimestre 2011 par une augmentation de capital d'un montant total potentiel de 2,4 millions d'euros sous forme d'actions à bons de souscriptions d'actions, 1,4 million ayant été encaissés au 31 décembre 2011.

- Variation des capitaux propres

Suite aux opérations réalisées sur le capital au cours de l'exercice 2011, le capital social est composé de 8 251 324 actions au 31 décembre 2011 comparativement à 7 990 391 actions au 31 décembre 2010. Les mouvements de l'exercice sur les capitaux propres sont détaillés dans le tableau de rapprochement rattaché aux états financiers au 31 décembre 2011. Les frais liés aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission.

- Variation des passifs non courants

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par OSEO d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte :

- d'un remboursement de 25 000 euros d'une avance accordée par la Région Poitou Charente,
- d'un remboursement de 91 000 euros d'avances conditionnées allouées antérieurement,
- de l'obtention de deux nouvelles avances remboursables pour un montant total de 470 000 euros, octroyées pour le développement d'une prothèse lombaire de non fusion et d'un implant de corporectomie.

Les provisions non courantes sont composées des droits acquis par le personnel des filiales françaises dans le cadre des régimes d'indemnités de fin de carrière et des litiges salariés qui ne devraient pas faire l'objet de résolution durant l'exercice 2012.

- Variation des dettes financières

Les dettes financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 740	3 120
Locations financement	420	583
Locations financières	160	212
Concours bancaires courants	565	196
Factoring	130	270
Autres dettes financières	93	100
Total	4 108	4 481
- dont à moins d'un an	1 891	1 506
- dont à plus d'un an	2 217	2 975

L'évolution du solde des emprunts auprès des établissements de crédit est liée aux remboursements effectués en 2011 dans le cadre des plans d'amortissement existants et à la souscription de deux nouveaux prêts sur la période : un premier de 200 000 euros en janvier 2011, à taux variable sur une durée de 3 ans, destiné à financer des travaux d'aménagements, et un second de 300 000 euros souscrit auprès d'OSEO, à taux variable sur une durée de 7 ans.

Les immobilisations acquises par voie de locations financement et de locations financières concernent des installations techniques, des matériels et outillages et des équipements informatiques et de surveillance. Les locations financières concernent des équipements utilisés par le Groupe sur la totalité de leur durée de vie estimée et dont la location couvre le prix des actifs.

Les concours bancaires courants au 31 décembre 2011 comprennent notamment un billet de trésorerie de 200 000 euros remboursés en janvier 2012.

Les autres dettes financières sont essentiellement constituées d'une assurance prospection Coface obtenue dans le cadre du développement sur le marché algérien.

- Variation des dettes fournisseurs et autres passifs courants

L'augmentation des dettes fournisseurs résulte principalement des lancements de nouveaux produits mis en fabrication sur le dernier trimestre de l'exercice 2011, de l'accroissement des dépenses en recherche et développement, et des frais engagés pour la mise en œuvre de partenariats stratégiques sur les innovations produits.

Les autres passifs courants diminuent sous l'effet principalement de la baisse des rémunérations variables à payer conséquence de la performance commerciale décevante enregistrée sur le 2^{ème} semestre 2011.

3 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme indiqué au paragraphe précédent, les changements intervenus sur la 2^{ème} partie de l'exercice 2011 au sein de l'organisation commerciale de la filiale américaine, qui représente presque 50 % du chiffre d'affaires du Groupe, ont perturbé le fort développement des ventes enregistrées aux Etats-Unis jusqu'alors. La croissance de l'activité a ralenti et le Groupe n'a affiché qu'une modeste progression de ses ventes de 5 % par rapport à 2010.

La nouvelle organisation commerciale américaine est désormais en place sur une base considérablement renforcée. Le travail de terrain effectué sur le 4^{ème} trimestre 2011 directement auprès des chirurgiens, et les actions entreprises auprès de nouveaux agents pour densifier le réseau actuel, devraient se traduire rapidement par un retour à des taux de croissance au moins égaux à ceux enregistrés au cours des exercices précédents.

Les nouveaux produits présentés fin 2011 sur les deux principaux congrès de chirurgie vertébrale ont suscité de nombreuses marques d'intérêts. Le Groupe a poursuivi également hors Etats-Unis le renforcement de ses structures commerciales avec les embauches début 2012 d'un responsable export supplémentaire et de deux commerciaux additionnels pour le marché français.

Les ventes du 1^{er} trimestre 2012 s'élèvent à 4,9 millions d'euros, en rebond de 20 % par rapport au dernier trimestre de l'exercice 2011. La croissance des ventes devrait s'accélérer dès le 2^{ème} trimestre 2012 en particulier aux USA sur le PASSLP® dans le segment des chirurgies complexes pour le traitement des grandes déformations. Le Groupe devrait ainsi afficher une progression régulière de ses ventes en 2012, trimestre après trimestre, et retrouver les niveaux de croissance organique caractéristiques du développement de ces dernières années.

Parallèlement, le Groupe va entamer en 2012, auprès d'acteurs majeurs de son secteur d'activité, des discussions qui pourraient conduire à la mise en place de partenariats stratégiques sur une ou plusieurs innovations du reste de la gamme.

Enfin, le Groupe pourrait étudier de façon sélective des opportunités d'acquisition lui permettant de continuer à enrichir son portefeuille de brevets et de nouveaux produits et poursuivre sa stratégie de distribution en direct par l'intermédiaire de filiales sur des marchés où il n'est pas encore présent.

4 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les résultats sociaux des filiales et commentaires significatifs sur l'activité de l'exercice 2011 sont donnés ci-dessous :

- MEDICREA INTERNATIONAL SA

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	9 699	7 974	4 082
Résultat net	459	(1 455)	(1 904)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	35	33	28

Depuis le 1^{er} janvier 2010, suite aux changements d'organisation commerciale et logistique intervenus au sein du Groupe, MEDICREA USA et MEDICREA UK s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL en lieu et place de MEDICREA TECHNOLOGIES, dont MEDICREA INTERNATIONAL est devenu le seul client intragroupe. MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE n'ayant basculé sur ce mode de fonctionnement qu'à compter du 4^{ème} trimestre 2010, 2011 est donc la première année qui intègre pleinement ces modifications organisationnelles. L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2011 et 2010 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010	Var.
MEDICREA USA Corp.	2 391	2 960	
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 440	929	
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	272	366	
MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	76	57	
Total ventes intragroupe	5 179	4 312	+ 20 %
Ventes distributeurs	4 451	3 627	
Autres	69	35	
Chiffres d'affaires	9 699	7 974	+ 22 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 22 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet du développement des ventes sur le marché brésilien (+ 75 %) qui a compensé le recul constaté sur les marchés d'Europe du Sud, touchés par la crise de la dette des Etats.

La marge brute, après prise en compte des frais de la direction industrielle et des achats basée au siège, s'établit à 42 % en 2011 contre 40,5 % lors de l'exercice précédent, l'augmentation de la quote-part des ventes à MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE en 2011 génératrice de marge plus faible, étant compensée par le développement des ventes aux distributeurs (Brésil principalement) source de marge plus élevée.

Le résultat opérationnel 2011 est négatif de 1,9 million d'euros contre une perte de 1,3 million d'euros en 2010. L'augmentation des frais de fonctionnement s'explique par :

- une activité soutenue en matière de recherche et développement ayant abouti à la mise au point de 6 nouveaux produits lancés progressivement depuis la fin de l'exercice 2011,
- des dépenses marketing accrues avec une forte présence sur les 2 congrès majeurs européen et américain de la colonne vertébrale, le lancement d'un site internet dédié à la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C® et la refonte complète du site internet « corporate »,
- le lancement d'études cliniques d'envergure notamment pour la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C®,
- la mise en place d'une nouvelle police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle afin d'améliorer la couverture notamment sur les USA,
- le recours à du personnel détaché pour pallier aux absences pour congé maternité de salariées,

- les honoraires engagés pour la mise en place d'accords et/ou de partenariats stratégiques visant à valoriser les produits innovants développés récemment.

Le résultat financier s'établit à 1,9 million d'euros en 2011 après prise en compte de la reprise de provision sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES SAS. Sans l'impact de cette reprise, le résultat financier de l'exercice aurait été quasiment à l'équilibre, contre une perte de 0,3 million d'euros en 2010, la variation étant liée aux différences négatives de change enregistrées en 2010 par opposition à des gains de change en 2011. Les intérêts sur les financements (emprunts et crédits de trésorerie) diminuent par rapport à l'exercice précédent, la conversion en capital des obligations remboursables en actions en fin d'exercice 2010 réduisant mécaniquement le poids des intérêts financiers.

Le résultat exceptionnel est positif de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,1 million d'euros en 2010, conséquence d'un accord transactionnel sur un litige sur brevet.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2011 s'élève à 0,2 million d'euros globalement stable par rapport à 2010. La société étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée à ce titre en 2011.

- MEDICREA TECHNOLOGIES SAS

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	7 862	8 338	6 286
Résultat net	854	(872)	(376)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	25	25	31

L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2011 et 2010 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010	Var.
MEDICREA INTERNATIONAL	6 205	6 677	
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	-	620	
Total ventes intragroupe	6 205	7 297	(15 %)
Activité réparations	822	753	
Activité sous-traitance	763	247	
Autres	72	41	
Chiffres d'affaires	7 862	8 338	(6 %)

Pour rappel, l'organisation de MEDICREA TECHNOLOGIES a considérablement évolué au cours de l'exercice 2010. Hormis les clients du centre de réparation qui restent facturés directement, la société a désormais MEDICREA INTERNATIONAL comme seul client, les filiales de distribution MEDICREA USA, MEDICREA UK et MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE s'approvisionnant auprès de MEDICREA INTERNATIONAL. MEDICREA TECHNOLOGIES est désormais une entité recentrée sur son savoir-faire en matière de production d'instruments et d'implants, considérée comme un sous-traitant à part entière, et donc à ce titre mise en concurrence avec les autres fournisseurs de dispositifs médicaux utilisés par le Groupe.

Le stock de produits finis a été cédé à MEDICREA INTERNATIONAL en août 2010 et a fait l'objet d'une facturation intragroupe de 2,6 millions d'euros.

Il convient donc de neutraliser cette transaction pour apprécier l'évolution des ventes de MEDICREA TECHNOLOGIES en 2011 qui, hors élément exceptionnel, s'apprécie de 37 % par rapport à 2010.

L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux continue de progresser sous l'effet de l'augmentation des volumes traités. Elle a été transférée durant le 2^{ème} semestre 2011 de La Rochelle au siège à Neyron, au sein d'un établissement nouvellement créé et rattaché à MEDICREA TECHNOLOGIES.

L'activité de sous-traitance, comprenant principalement la fabrication de prothèses de hanches, de tiges fémorales et de cages intersomatiques en marques blanches, bondit par rapport à 2010 compte tenu d'une facturation exceptionnelle de 0,5 million d'euros correspondant à une dernière commande de prothèses avant arrêt de la commercialisation.

Les changements organisationnels intervenus en 2010 ont modifié également les bases de facturation et les règles de détermination des prix de cession au sein du Groupe. Depuis le 1^{er} janvier 2011, MEDICREA TECHNOLOGIES facture l'intégralité de sa production intragroupe avec une marge de 30 % sur les implants et de 5 % sur les instruments, lui permettant d'absorber des coûts de commercialisation (logistique) et administratifs en baisse par rapport à l'exercice 2010. Le résultat opérationnel s'établit ainsi à 0,6 million d'euros en 2011 contre une perte de 0,8 million d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'améliore d'environ 0,1 million d'euros, la société n'ayant plus à supporter le poids des intérêts sur le compte courant avec MEDICREA INTERNATIONAL incorporé au capital pour 3,1 millions d'euros en fin d'exercice 2010. MEDICREA TECHNOLOGIES enregistre par ailleurs un profit exceptionnel de 0,2 million d'euros sur la cession d'un bâtiment industriel qu'elle détenait en crédit-bail. Le résultat net de l'exercice 2011 s'établit ainsi à 0,9 million d'euros après prise en compte du crédit impôt recherche, contre une perte de 0,9 million d'euros en 2010.

- MEDICREA USA CORP

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Taux de change EUR/USD	1,2939	1,3294	1,3927
Chiffre d'affaires	8 591	8 719	5 706
Résultat net	394	908	(922)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	21	18	17

En dollars, le chiffre d'affaires 2011 s'établit à 12 millions en progression très modeste de 4 % par rapport à 2010. Les ventes du système de fixation thoraco-lombaire PASSLP® destiné aux grandes déformations de la colonne totalisent 95 % de la facturation. Les changements intervenus au sein de l'organisation commerciale de la filiale qui représente près de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe, visant à pérenniser le circuit traditionnel de ventes via des agents commissionnés et à développer parallèlement le chiffre d'affaires réalisé en direct auprès des hôpitaux, ont perturbé la croissance de l'activité sur la seconde partie de l'exercice 2011.

Pour assurer le développement à moyen terme des ventes sur le 1^{er} marché mondial de la chirurgie vertébrale, il était cependant indispensable d'étoffer la structure commerciale et de demander aux équipes en place de se focaliser sur le recrutement et la formation de nouveaux responsables commerciaux supplémentaires. Ces étapes ont été franchies avec succès, mais au détriment temporairement de la présence commerciale sur le terrain, alors même que les conditions de marché devenaient plus difficiles avec une intensification de la concurrence et des pressions baissières sur les prix imposés par les hôpitaux.

Cette stagnation du chiffre d'affaires dans un contexte de renforcement des équipes commerciales a pesé sur la performance financière de la filiale, et le résultat opérationnel a baissé à 0,6 million de dollars contre 1,2 million de dollars pour l'exercice précédent.

- MEDICREA TECHNOLOGIES UK LTD

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Taux de change EUR/GBP	0,8353	0,8583	0,8952
Chiffre d'affaires	1 133	1 549	831
Résultat net	(520)	130	(133)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	10	9	6

Le chiffre d'affaires 2011 de MEDICREA UK, en recul de 25 % par rapport à l'exercice précédent, a souffert d'une conjoncture particulièrement difficile pour les établissements de santé publique suite aux mesures de réduction des déficits prises par le gouvernement britannique depuis la fin 2010. De nombreuses procédures d'appels d'offres ont débouché sur la sélection des propositions émanant des fournisseurs les moins chers.

Affectée par cet environnement économique difficile, le développement des ventes de MEDICREA UK a également été ralenti par la perte d'un centre poseur majeur en prothèses de disques cervicales.

Le stock comptable a été aligné sur le stock physique au 31 décembre 2011, générant un écart défavorable de 0,1 million de GBP qui pénalise la marge brute de l'exercice.

La dégradation de l'environnement économique a touché MEDICREA UK alors même que la filiale venait de lancer un programme de recrutements pour accélérer son développement. Deux nouveaux responsables commerciaux ont ainsi rejoint l'effectif en 2011. Malgré les mesures prises pour ajuster les dépenses à l'activité, les frais de structure engagés en 2011 sont restés globalement équivalents à ceux de l'exercice précédent et dans un contexte de baisse du chiffre d'affaires, la rentabilité s'est détériorée rapidement, le résultat opérationnel affichant une perte de 0,5 million de GBP en 2011 contre un profit de 0,1 million de GBP en 2010.

- MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE SAS

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Chiffre d'affaires	3 314	3 222	1 875
Résultat net	(82)	198	(140)
Effectif en nombre (hors stagiaires)	8	10	5

Le chiffre d'affaires progresse de 3 % par rapport à l'exercice précédent avec des évolutions contrastées en fonction des différents marchés servis comme l'indique le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	2011	2010	Var.
France	2 116	2 027	+ 4 %
Benelux	872	629	+ 39 %
Pourtour méditerranéen	326	566	(42 %)
Chiffres d'affaires	3 314	3 222	+ 3 %

La part du chiffre d'affaires réalisé en France (64 %) reste stable par rapport à 2010. Le développement des ventes de PASSLP® et de cages intersomatiques a permis de compenser le recul enregistré sur la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C®. La progression du chiffre d'affaires au Benelux (Belgique principalement), marché sur lequel MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE est représenté depuis 2010 par un distributeur, est liée à la mise à disposition de plusieurs kits d'instruments et d'implants de PASSLP® afin de couvrir les besoins des hôpitaux. Les ventes sur le pourtour méditerranéen (Algérie principalement) affichent une baisse de 42 % suite à une diminution générale du nombre d'appels d'offre et le report de certains d'entre eux sur l'exercice 2012.

Le résultat opérationnel est négatif de 0,2 million d'euros contre un profit de 0,2 million d'euros en 2010, malgré une diminution des frais de commercialisation et de structure. Cette évolution est directement liée à l'harmonisation des règles de fixation des prix de cession mises en place pour l'ensemble des filiales de distribution du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011. Les prix d'achat des filiales sont déterminés à partir des prix de vente constatés sur leurs marchés respectifs et tiennent compte d'une marge incompressible de 30 % allouée à l'usine de fabrication. MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE qui avait depuis sa création bénéficié de prix d'achats très favorables, enregistre en 2011 une baisse de marge brute qui s'établit désormais à environ 50 % du chiffre d'affaires.

5 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Lors de son introduction en Bourse en juin 2006, le Groupe avait fait de l'élargissement de sa gamme de produits un objectif prioritaire et a depuis consacré dans ce but un montant important de ses ressources financières aux activités de recherche et développement. Les dépenses ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010	2009	2008	2007 ⁽³⁾
Frais de R&D inscrits à l'actif du bilan ⁽¹⁾	866	807	811	559	314
Frais de R&D passés en charges ^{(1) (2)}	1 553	1 134	795	684	1 016
- dont dotation aux amortissements	(569)	(402)	(254)	(114)	(57)

(1) : hors frais de brevets et de marques

(2) : avant imputation du crédit d'impôt recherche

(3) : exercice 2007 en normes comptables françaises

25 brevets ont été déposés depuis 2008 et 22 nouveaux produits ont obtenu le marquage CE durant la période 2008-2011. Avec la mise au point de 6 nouveaux produits en 2011, qui seront progressivement commercialisés en 2012, MEDICREA dispose désormais d'une gamme complète d'implants traitant l'ensemble des pathologies de la colonne vertébrale. Ces 6 nouvelles innovations, fruit du travail de la recherche et développement sur les 18 derniers mois sont décrites ci-dessous :

- **PASSMIS®** : pour son entrée sur le segment de l'ostéosynthèse par voie percutanée, MEDICREA propose une nouvelle technique qui simplifie le geste opératoire et diminue fortement les durées d'intervention pour convertir l'ensemble des praticiens expérimentés ou non à la chirurgie mini invasive. Le système PASSMIS® est marqué CE et a obtenu son homologation FDA en début d'exercice 2012.

- **LIGAPASS®** : dispositif implantable permettant de connecter une tige d'ostéosynthèse à la colonne vertébrale par l'intermédiaire d'un ligament artificiel. Le connecteur ligament LIGAPASS® s'associe au PASSLP® dans le traitement chirurgical des pathologies complexes nécessitant de corriger le profil de la colonne et de repositionner plusieurs vertèbres au niveau thoracique. Le LIGAPASS® est marqué CE, il est en cours d'homologation par la FDA.

- **PASSOCT®** : dans la continuité du PASSLP®, le PASSOCT® est destiné au traitement des pathologies occipito-cervicales. L'ensemble des implants d'ancrage multi-axiaux ainsi que la capacité de connexion de la tige à distance facilitent et sécurisent la réalisation de montages d'ostéosynthèse dans des situations anatomiques complexes de la base du crâne au rachis thoracique. Le PASSOCT® est marqué CE. L'homologation FDA est attendue pour le 2^{ème} trimestre 2012.

- **GRANVIA-L®** : suite au lancement réussi de la prothèse discale cervicale GRANVIA-C®, le Groupe a développé une version lombaire, la GRANVIA-L®, première prothèse discale hybride combinant une articulation et un amortissement intégré. Son design innovant et ses matériaux lui confèrent les performances recherchées par les chirurgiens en terme de cinématique, de longévité et de sécurité pour le patient grâce notamment à sa compatibilité IRM. La gamme proposée autorise la mise en place par abord antérieur direct ainsi que par abord direct latéral étendant ainsi les possibilités d'utilisation de la prothèse. Le Groupe envisage le pré-lancement commercial en Europe de la prothèse sur le 2^{ème} semestre 2012. Celui-ci débutera par une phase d'évaluation.

- **CARYATIDVBR®** : il s'agit du premier implant de corporectomie radio transparent issu de la technologie de fabrication additive. Sa structure 3D macro poreuse offre une trame idéale pour favoriser l'ostéointégration, critère essentiel dans le succès des pathologies traumatiques et tumorales. La gamme permet de couvrir les pathologies cervicales (abord antérieur de la colonne), thoraciques et lombaires (abord antérieur et postérieur). CARYATIDVBR® est en cours d'obtention du marquage CE. L'homologation FDA est attendue sur le 2^{ème} semestre 2012.

- **LAMINOJAWS®** : premier implant de non fusion permettant la reconstruction de l'arc cervical postérieur dans le cadre de laminoplastie cervicale par voie postérieure, le LAMINOJAWS® offre une solution unique permettant d'améliorer à la fois les aspects fonctionnels et esthétiques de ce mode de traitement autorisant la réinsertion musculaire sur la prothèse de processus épineux. Le marquage CE a été obtenu sur le 1^{er} semestre 2011, le Groupe vise une homologation par la FDA pour le 2^{ème} semestre 2012.

Pour l'exercice en cours, la part du chiffre d'affaires consacré à la recherche et développement devrait se stabiliser aux environs de 10 % compte tenu de la croissance prévue de l'activité en valeur absolue, et des actions qui viseront principalement à récolter sur un plan commercial et opérationnel, les fruits du travail des équipes de recherche sur les 24 derniers mois.

Le Groupe axe principalement ses développements de produits sur les techniques dites de « fusion » vertébrale qui restent le standard de référence de la chirurgie rachidienne, en privilégiant l'optimisation de l'encombrement prothétique par la mise à disposition d'implants mini invasifs. Cependant, les techniques dites de « non fusion » devraient représenter un potentiel important de développement dans les années à venir.

Ces technologies permettront de traiter ou de prévenir les pathologies des disques intervertébraux ou du rachis à des stades plus précoces afin de conserver ou de prolonger leurs fonctionnalités. Le Groupe estime que les deux approches de « fusion » et de « non fusion » pourront être souvent complémentaires et assez rarement concurrentes, et que l'évolution du marché des implants vertébraux de la « fusion » vers la « non fusion » sera progressive.

Ainsi, les nouvelles technologies de « non fusion » qui connaîtront les plus fortes croissances sur ce marché seront celles qui permettront aux chirurgiens de combiner une « fusion » vertébrale sur les segments qui le nécessitent avec une stabilisation amortie « non fusion » sur les segments dont les mouvements peuvent être préservés.

Le Groupe évalue également de façon permanente l'opportunité de partenariats avec des chirurgiens ayant développé des technologies ou des projets pertinents de cales ou d'amortisseurs inter-épineux pour la chirurgie du rachis thoracique et lombaire de « non fusion », et pourrait ainsi se porter acquéreur de brevets ou d'entreprises ayant mené de tels développements. Le marché des cales ou amortisseurs inter-épineux est susceptible de connaître une forte croissance en raison de leur utilisation naissante dans des indications chirurgicales jusqu'alors uniquement traitées sans instrumentation (discectomie, laminectomie).

Dans le domaine de la chirurgie instrumentée du rachis dégénératif, le Groupe prévoit, à un horizon de cinq à dix ans, un développement significatif des techniques et matériels dits de « non fusion » dans la catégorie des prothèses discales cervicales et lombaires. Ces matériels permettent de conserver ou de restaurer les mouvements entre les vertèbres cervicales opérées et éventuellement de restaurer une fonction d'amortisseurs au niveau du disque intervertébral. Cette estimation part du postulat selon lequel les pathologies les plus courantes du rachis cervical sont fréquemment réversibles sans qu'il soit nécessaire de fusionner les vertèbres affectées. A ce titre, la commercialisation récente de la prothèse cervicale GRANVIA-C® et prochainement de la prothèse lombaire GRANVIA-L® devraient faire bénéficier le Groupe d'avantages concurrentiels significatifs.

6 – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

6.1 Informations sociales

Au 31 décembre 2011, l'effectif du Groupe est de 101 salariés, dont une salariée à temps partiel, une personne en contrat de professionnalisation et un apprenti. A cet effectif, s'ajoutent 2 stagiaires. A cette même date, 4 personnes étaient sous contrats à durée déterminée, transformés en contrat à durée indéterminée début 2012.

Sur l'effectif de 101 personnes, 70 sont salariées en France (maison mère et ses deux filiales), 10 personnes travaillent pour la filiale anglaise et 21 personnes pour la filiale américaine.

Le salaire moyen pour l'exercice 2011 s'établit à 4 915 euros (hors charges) (5 109 euros en 2010). Hors rémunération des salariés de la filiale américaine, le salaire moyen est de 4 102 euros (hors charges) (4 340 euros en 2010).

La répartition hommes/femmes par catégorie se présente comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	30	18	48
Agents de maîtrise - Employés	30	23	53
TOTAL	60	41	101

- Formation

Les versements effectués aux organismes collecteurs au titre de la formation professionnelle continue se sont élevés à environ 33 700 euros en 2011 (25 500 euros en 2010) pour les trois sociétés françaises, sommes qui ont été intégralement utilisées pour la formation des salariés du Groupe.

Des conventions de stage sont régulièrement signées avec des établissements d'enseignement dans le but de permettre aux stagiaires d'apprendre un métier et de se familiariser avec la vie en entreprise. Ces stages rémunérés sont généralement d'une durée de 4 à 6 mois et ne se substituent pas à des emplois permanents. Des contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage peuvent être également conclus, leur durée variant de 1 à 2 ans.

- Sécurité

Compte tenu de leur configuration, les locaux de l'usine de La Rochelle permettent d'assurer un très bon niveau de sécurité notamment au niveau de l'atelier de production, de prévenir de façon très satisfaisante les risques d'accidents du travail (taux à zéro depuis de nombreuses années) et d'optimiser les conditions de fonctionnement de l'entreprise.

Depuis août 2010, la gestion des stocks de produits finis, auparavant localisés dans l'usine de La Rochelle, est assurée depuis le siège de Neyron, dans des locaux plus spacieux, dédiés aux opérations de logistique.

L'activité de réparation de moteurs pour appareils chirurgicaux, auparavant localisée à La Rochelle a été transférée fin 2011 sur le site de Neyron afin de la rapprocher des grands donneurs d'ordre et réduire les délais de traitement des demandes.

Le Groupe, de par ses activités de conception et de fabrication de dispositifs médicaux, est également soumis à la réglementation du code de la santé publique.

- Fidélisation du personnel

Depuis l'introduction en Bourse, un Plan d'Epargne Groupe est accessible aux salariés des entités françaises, leur permettant ainsi de souscrire à des actions de la société dans des conditions avantageuses, auxquelles s'ajoute un abondement de 50 % de l'employeur. Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2011, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration usant des pouvoirs et des délégations qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale a attribué au cours de l'exercice 2011, 3 500 actions gratuites et 95 500 stock options aux salariés des entités du Groupe.

En 2011, les sociétés françaises du Groupe ont conclu un accord d'intéressement, basé sur des objectifs de progression de chiffre d'affaires. La croissance des ventes s'étant fortement ralentie sur le 2^{ème} semestre, aucun des objectifs n'a été atteint en 2011, et il n'y a donc pas eu d'intéressement au titre de cet exercice. Les sommes versées à l'issue du 1^{er} semestre 2011, période affichant une forte progression des ventes par comparaison au 1^{er} semestre de l'année précédente, ont donc été considérées comme des avances.

Les dispositifs de la participation légale ne trouvent pas à s'appliquer, les sociétés françaises étant en situation fiscale déficitaire.

Le dispositif d'un placement d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) a été présenté aux délégués du personnel en 2010, mais aucun PERCO n'a été mis en place depuis.

- Sous-traitance

Dans le cadre de son activité de fabrication, le Groupe s'appuie largement sur un réseau de sous-traitants qualifiés, ne disposant pas à ce jour d'installations en environnement contrôlé de type salle blanche. Le conditionnement ultra propre et la stérilisation par irradiation gamma des produits stériles sont également sous-traités. Les achats de sous-traitance effectués au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 3,7 millions d'euros (montant identique en 2010).

6.2 Informations environnementales

Les risques environnementaux sont quasi inexistants sauf pour l'activité de gestion et de contrôle des kits tournants au sein des filiales de commercialisation qui exposent les personnes manipulant les dispositifs médicaux à des produits potentiellement contaminés par des agents biologiques pathogènes sources de risques infectieux. Des procédures de travail limitant l'exposition des salariés sont en place et les circuits d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux et assimilés sont respectés. Les procédures de sécurité relatives à la manipulation et à l'élimination de ces produits sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les pays concernés.

Le site de La Rochelle, abrité sous l'entité juridique MEDICREA TECHNOLOGIES et dédié à la fabrication de dispositifs médicaux est certifié ISO 13485 V2004 et ISO 9001. Depuis 2010, les certifications ISO 13485 et ISO 9001 ainsi que le marquage CE ont été étendus à MEDICREA INTERNATIONAL. Le Groupe a mis en place un programme de maîtrise de procédés et de contrôle d'assurance de la qualité, notamment un ensemble de modes opératoires, de procédures et de spécifications conçus pour garantir le respect des bonnes pratiques en matière de développement et de fabrication de produits, et de contrôle des effets sur l'environnement.

Par ailleurs, les dispositions législatives et réglementaires définies par l'AFSSAPS, la Commission Européenne, la FDA et les autorités réglementaires équivalentes dans les autres pays, encadrent très strictement les activités de conception et de fabrication des dispositifs médicaux. Elles fixent les exigences essentielles en matière de sécurité et définissent les modes d'évaluation et de conformité, qui sont intégrés au système de management de la qualité. Ces règles drastiques ont des implications à tous les niveaux de la société et contribuent à renforcer les mesures prises pour maintenir les actifs industriels dans un état optimal d'utilisation et de respect des normes applicables.

7 - RISQUES

7.1 Risques relatifs à l'activité de la société

Le marché de la chirurgie vertébrale est un marché très concurrentiel, sensible à l'introduction par ses acteurs de produits innovants à travers de larges réseaux de distribution. Ce marché est également fortement concentré, localisé pour l'essentiel aux USA, avec 10 acteurs majeurs qui se partagent environ 80 % du marché mondial. Ces principaux acteurs bénéficient d'avantages concurrentiels tels que :

- de puissants réseaux de distribution,
- d'importants moyens financiers pour la recherche et le développement de nouveaux produits, leur protection en matière de propriété industrielle ainsi que pour leur promotion commerciale,
- des relations solidement établies avec des chirurgiens spécialisés.

7.2 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les produits fabriqués et distribués par le Groupe font l'objet d'une réglementation stricte et évolutive. Les dispositifs médicaux ne peuvent être mis sur le marché Européen que s'ils sont revêtus du marquage CE qui assure une conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité définies réglementairement. La mise sur le marché des produits dans d'autres pays que ceux de l'Union Européenne nécessite de même des démarches spécifiques afin d'obtenir les autorisations nécessaires, notamment aux USA, pays déterminant pour le développement des activités du Groupe. Le marché américain est ainsi régi par la réglementation établie par la Food and Drug Administration (FDA). La commercialisation de dispositifs médicaux sur ce marché peut, suivant la classe du dispositif, être soumise aux procédures 510K ou aux demandes d'autorisations préalables exigées par la FDA (PMA). Ces processus de demande d'autorisation peuvent être longs et générer des coûts importants. Les autorisations FDA peuvent également faire ultérieurement l'objet d'un retrait, et la FDA peut demander des rappels de produits, interdire des ventes ou lancer des saisies.

Ces mesures drastiques sont souvent liées à des problèmes sérieux identifiés lors de l'utilisation des produits (cas de vigilance) ou suite à des inspections des sociétés.

Les services en charge de la qualité ont été renforcés notamment pour le suivi des normes internationales et des affaires réglementaires.

7.3 Risques liés à des dysfonctionnements des processus industriels

Le système qualité du Groupe repose sur des procédures visant à détecter tout produit non conforme, en interne ou en externe, en accord avec les exigences réglementaires. Ces procédures sont intégrées dans un système de gestion des non conformités nommé système CAPA (Corrective Action & Preventive Action). Ce système permet 1) l'identification et la déclaration d'une non-conformité, 2) l'enregistrement de toutes les investigations liées à l'analyse des causes et des risques, 3) le traitement des non conformités et 4) la mesure de l'efficacité des actions menées pour corriger les non conformités.

Dans le cadre d'un problème relatif à un dispositif médical, les non conformités peuvent être identifiées en interne tout au long de la conception, de la fabrication, ainsi que dans le cadre des contrôles avant libération d'un dispositif médical, mais également au cours d'audits (externes ou internes) ou d'inspections réglementaires, ou encore par le client.

De plus, tout incident ayant des conséquences sur le patient et/ou l'utilisateur est défini dans le cadre réglementaire de la matériovigilance qui décrit les modalités de signalement d'incidents aux autorités compétentes.

Tout incident est analysé dans le système CAPA afin de réduire les risques et d'empêcher que l'incident ne se reproduise. Des revues de gestion des risques sont mises en place au sein de la société afin d'évaluer les risques.

L'ensemble de ces procédures d'enregistrements et d'analyses des produits défectueux ou potentiellement défectueux permet donc au Groupe MEDICREA de s'inscrire dans une démarche permanente d'amélioration afin de réduire au maximum tous les risques liés aux produits. Néanmoins, une défaillance dans le respect des normes mises en place pourrait avoir pour effet une suspension ou un retrait du certificat CE et empêcher la commercialisation du produit concerné.

7.4. Risques liés à la propriété industrielle

Le succès commercial du Groupe dépend de sa capacité à obtenir, maintenir et protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Dans le domaine de la fabrication et la vente de produits médicaux pour la chirurgie de la colonne vertébrale, le droit des brevets continue d'évoluer et présente des incertitudes. Au moment du dépôt d'un brevet, d'autres brevets peuvent bénéficier d'une antériorité mais ne pas être encore publiés.

La délivrance d'un brevet n'en garantit par conséquent pas la validité, ni l'applicabilité qui peuvent toutes deux être contestées par des tiers.

Par conséquent, le Groupe ne peut pas garantir :

- que les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donneront effectivement lieu à délivrance de brevets,
- que les brevets délivrés ou donnés en licence au Groupe ou à ses partenaires ne seront pas contestés par des tiers ou invalidés,
- que l'étendue de la protection conférée par les brevets est suffisante pour la protéger de ses concurrents,
- que ses produits ne contrefont pas des brevets appartenant à des tiers.

Par ailleurs, la tendance dans l'industrie des matériels médicaux et chirurgicaux est à l'inflation des litiges et procédures en matière de propriété industrielle et intellectuelle. Par conséquent, toute action intentée contre le Groupe pourrait générer des coûts substantiels et avoir un impact significatif sur le développement de l'activité.

7.5 Risques liés aux contentieux

Le Groupe estime que les provisions constituées au titre des litiges ou situations contentieuses connues à la date d'arrêté des comptes sont d'un montant suffisant pour que la situation financière consolidée ne soit pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Il s'agit pour l'essentiel de litiges dans le cadre d'affaires instruites par les tribunaux des prud'hommes et provisionnés, à hauteur de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, l'action en contrefaçon intentée par le Groupe vis-à-vis d'une société ayant distribué dans le passé ses produits, a fait l'objet d'un accord transactionnel, qui donnera lieu au versement d'une indemnité de 0,35 million d'euros.

7.6 Risques sur l'évolution du cours des matières premières

La fabrication des implants nécessite l'achat de deux matériaux distincts, le titane et le Peek. Les fournisseurs de ces matières premières étant peu nombreux, le Groupe est soumis à des variations de prix de marché difficilement prévisibles et contrôlables qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats.

Les achats de ces matériaux ne font pas l'objet de contrat de couverture. Ils interviennent pour une part relativement faible dans le prix de revient des produits fabriqués. Ainsi, une variation à la hausse comme à la baisse du prix de ces matières premières n'aurait qu'un impact limité sur la rentabilité du Groupe.

7.7 Risques liés à l'évolution des politiques de remboursement des dispositifs médicaux

Dans un contexte de crise financière durable, les gouvernements et autres tiers payeurs (assurances privées de couverture maladie, organisations de gestion des soins) s'efforcent activement de contenir les coûts de santé en limitant la couverture et le taux de remboursement des dispositifs médicaux et actes chirurgicaux. Il est probable que de nouvelles mesures visant à encadrer réglementairement les systèmes de remboursement de soins et maîtriser les dépenses de santé soient inscrites dans les lois de financement et les propositions législatives des Etats au cours des prochaines années.

7.8 Risques de liquidités

Le Groupe a pu faire face au cours des exercices précédents à des crises de liquidités passagères qui ont ralenti la progression de son développement.

Le Groupe a utilisé une large partie des ressources financières dégagées au remboursement d'emprunts, ce qui a pu obérer sa capacité à consacrer des dépenses importantes à ses activités de recherche et de développement et limiter ses actions de développement commercial dans les pays où les coûts de prospection sont élevés.

Les ressources financières obtenues à l'issue de l'introduction en Bourse en juin 2006 (11,6 millions bruts), des augmentations de capital de décembre 2007 et de novembre 2008 (7,7 millions d'euros bruts), des opérations de consolidation des fonds propres réalisées sur l'exercice 2009 (4,5 millions d'euros bruts), et des levées de fonds intervenues en 2010 (2,5 millions d'euros bruts) et 2011 (1,4 million d'euros bruts) ont permis de réduire de façon significative ce risque de liquidités et ont donné les moyens au Groupe de mettre en œuvre sa stratégie d'expansion, de créations de nouvelles filiales et de lancements de nouveaux produits.

Il est cependant possible que le Groupe soit amené à lever des fonds supplémentaires si des opportunités de développement de nouveaux produits ou d'acquisitions ciblées de technologies ou de sociétés se présentaient, ou si les besoins en fonds de roulement nécessaires à son expansion sur les nouveaux marchés qu'il convoite, s'avéraient plus importants que prévus.

Avec l'appui d'OSEO qui a délivré une garantie de respectivement 90 % et 70 % des sommes empruntées, le Groupe a obtenu en 2009 et 2010 sur la société MEDICREA INTERNATIONAL deux prêts moyen terme remboursables sur 5 ans de 1,125 millions d'euros chacun et comportant certaines clauses d'engagements notamment :

- rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés inférieur à 0,33 au 31 décembre de chaque année sur la période de remboursement de l'emprunt,
- interdiction de verser des dividendes si le rapport des dettes financières nettes consolidés sur les capitaux propres consolidés à la clôture de l'exercice devient supérieur à 0,2 après prise en compte du montant des dividendes dont le versement est projeté.

7.9 Risques de change

L'essentiel des approvisionnements du Groupe est réalisé en euros. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les ventes aux filiales américaines et anglaises sont réalisées en devises. Les filiales n'ont donc plus de risque de variation de taux de change sur leurs achats, mais MEDICREA INTERNATIONAL a un risque de taux de change sur ses ventes en devises. Au cours de l'exercice 2011, des opérations de ventes à terme de dollars ont été mises en place au niveau de MEDICREA INTERNATIONAL pour un total de 2,6 millions de règlements à effectuer par la filiale américaine, et dont 0,45 million de dollars ont été reportés sur le 1^{er} semestre 2012.

Le Groupe a souscrit à un emprunt moyen terme en dollars (valeur d'origine 0,6 million de dollars) dont la dernière échéance de remboursement 2012 a été couverte par une opération d'achats à terme de dollars contre euros.

7.10 Risques de taux

Au 31 décembre 2011, la dette à taux variable est constituée essentiellement de 2 emprunts moyen terme de 1,125 million d'euros chacun mis en place en décembre 2009 et en juin 2010.

Les 4 premières annuités d'intérêts de ces emprunts sont couvertes respectivement par une opération de CAP à prime nulle avec barrière activante, et une opération de CAP, moyennant le paiement d'une prime lissée.

7.11 Risques actions

Les excédents de trésorerie disponible sont placés exclusivement dans des valeurs mobilières de placement sans risques, investies en Sicav.

7.12 Risques d'inflation

Les sociétés du Groupe ne sont pas présentes dans des Etats dont l'économie est de type hyper inflationniste.

7.13 Risques de variation de cours et impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le Groupe a réalisé 45 % de son chiffre d'affaires consolidé 2011 en dollars, par l'intermédiaire de sa filiale MEDICREA USA. Cette proportion devrait augmenter au cours des prochains exercices, avec un chiffre d'affaires libellé en dollars qui pourrait potentiellement représenter 60% des ventes consolidées du Groupe.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les filiales américaine et anglaise sont facturées dans leur devise fonctionnelle et des couvertures de changes peuvent être mises en place pour couvrir le risque de fluctuation des devises.

Intrinsèquement, les fluctuations du dollar par rapport à l'euro, à la hausse comme à la baisse, sont donc susceptibles de modifier sensiblement les indicateurs de performance du Groupe, notamment en matière de progression de chiffre d'affaires.

7.14 Risques informatiques

Les sociétés du Groupe ont recours à des systèmes informatiques différents, avec des interfaces pour faciliter le transfert des informations. Le progiciel de gestion utilisé par MEDICREA INTERNATIONAL a évolué fin 2009 pour permettre d'intégrer un nombre de références plus important et d'absorber les flux de facturations inter-sociétés. La filiale anglaise s'est dotée en 2010 d'un système de gestion particulièrement adapté au contrôle des kits d'instruments et d'implants tournants et/ou mis en consignment dans les hôpitaux et cliniques. Une réflexion est en cours en vue d'uniformiser les systèmes de gestion utilisés par les différentes filiales, notamment ceux relatifs au suivi des stocks et au contrôle des opérations de logistique.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

1 - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le contexte général et l'environnement économique sont exposés au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe. Les états financiers de la société MEDICREA INTERNATIONAL au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, régularité et de sincérité
- conformément aux hypothèses de base suivantes : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Au 1er janvier 2011, le capital social était composé de 7 990 391 actions pour un montant nominal de 1 278 462,56 euros. Le 27 juin 2011, après émission de 29 700 actions correspondant à la livraison aux salariés des actions attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration du 25 juin 2009, le capital social est composé de 8 020 091 actions pour un montant de 1 283 214,56 euros.

Le 13 décembre 2011, le capital social est porté à 1 310 494,56 euros par l'émission de 170 500 actions nouvelles au prix de 9 euros, auxquelles sont attachés 170 500 bons de souscription d'actions donnant droit de souscrire à une action supplémentaire nouvelle pour chaque bon de souscription d'action exercé. Le capital est ainsi composé de 8 190 591 actions d'une valeur nominale de 0,16 euro pour un montant total de 1 310 494,56 euros.

Au 31 décembre 2011, 60 733 bons de souscriptions d'actions ont été exercés, donnant lieu à l'émission de 60 733 actions nouvelles. Le capital est alors composé de 8 251 324 actions, dont 60 733 actions non encore libérées et non constatées juridiquement, d'une valeur nominale de 0,16 euro pour un montant de 1 320 211, 84 euros.

Le compte de résultat synthétique se présente comme suit :

En Euros	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Chiffre d'affaires	9 699	7 974	4 082
Production stockée	919	2 970	-
Production immobilisée	1 043	471	364
Subventions d'exploitation	2	8	3
Reprises sur provisions et transfert de charges	32	129	159
Autres produits	33	39	38
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 728	11 591	4 646
Achats consommés et sous-traitance	6 047	6 434	2 079
Achats d'autres approvisionnements	7	4	-
Autres achats et charges externes	3 877	2 457	1 693
Impôts et taxes	120	94	75
Salaires et traitements	1 646	1 654	1 340
Charges sociales	708	716	598
Dotations aux amortissements	946	724	554
Dotations aux provisions	264	784	83
Autres charges	28	18	171
CHARGES D'EXPLOITATION	13 643	12 885	6 593
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1 915)	(1 294)	(1 947)
Produits financiers	2 085	233	206
Charges financières	193	505	203
RESULTAT FINANCIER	1 892	(272)	3
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(23)	(1 566)	(1 944)
Produits exceptionnels	379	318	24
Charges exceptionnelles	100	447	143
RESULTAT EXCEPTIONNEL	279	(129)	(119)
Impôts sur les résultats	(203)	(240)	(159)
RESULTAT NET	459	(1 455)	(1 904)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, suite aux changements d'organisation commerciale et logistique intervenus au sein du Groupe, MEDICREA USA et MEDICREA UK s'approvisionnent directement et exclusivement auprès de MEDICREA INTERNATIONAL en lieu et place de MEDICREA TECHNOLOGIES, dont MEDICREA INTERNATIONAL est devenu le seul client intragroupe. MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE n'ayant basculé sur ce mode de fonctionnement qu'à compter du 4^{ème} trimestre 2010. 2011 est donc la première année qui intègre pleinement ces modifications organisationnelles. L'évolution du chiffre d'affaires par clients entre 2011 et 2010 s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2011	2010	Var.
MEDICREA USA Corp.	2 391	2 960	
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	2 440	929	
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	272	366	
MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	76	57	
Total ventes intragroupe	5 179	4 312	+ 20 %
Ventes distributeurs	4 451	3 627	
Autres	69	35	
Chiffres d'affaires	9 699	7 974	+ 22 %

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs internationaux, qui traduit la réelle activité commerciale de MEDICREA INTERNATIONAL, progresse de 22 % par rapport à l'exercice précédent sous l'effet du développement des ventes sur le marché brésilien (+ 75 %) qui a compensé le recul constaté sur les marchés d'Europe du Sud, touchés par la crise de la dette des Etats.

La marge brute, après prise en compte des frais de la direction industrielle et des achats basée au siège, s'établit à 42 % en 2011 contre 40,5 % lors de l'exercice précédent, l'augmentation de la quote-part des ventes à MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE en 2011 génératrice de marge plus faible, étant compensée par le développement des ventes aux distributeurs (Brésil principalement) source de marge plus élevée.

Le résultat opérationnel 2011 est négatif de 1,9 millions d'euros contre une perte de 1,3 millions d'euros en 2010. L'augmentation des frais de fonctionnement s'explique par :

- une activité soutenue en matière de recherche et développement ayant abouti à la mise au point de 6 nouveaux produits lancés progressivement depuis la fin de l'exercice 2011,
- des dépenses marketing accrues avec une forte présence sur les 2 congrès majeurs européen et américain de la colonne vertébrale, le lancement d'un site internet dédié à la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C® et la refonte complète du site internet « corporate »,
- le lancement d'études cliniques d'envergure notamment pour la prothèse de disque cervicale GRANVIA-C®,
- la mise en place d'une nouvelle police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle afin d'améliorer la couverture notamment sur les USA,
- le recours à du personnel détaché pour pallier aux absences pour congé maternité de salariées,
- les honoraires engagés pour la mise en place d'accords et/ou de partenariats stratégiques visant à valoriser les produits innovants développés récemment.

Le résultat financier s'établit à 1,9 millions d'euros en 2011 après prise en compte de la reprise de provision sur les titres de MEDICREA TECHNOLOGIES SAS. Sans l'impact de cette reprise, le résultat financier de l'exercice aurait été quasiment à l'équilibre, contre une perte de 0,3 million d'euros en 2010, la variation étant liée aux différences négatives de change enregistrées en 2010 par opposition à des gains de changes en 2011. Les intérêts sur les financements (emprunts et crédits de trésorerie) diminuent par rapport à l'exercice précédent, la conversion en capital des obligations remboursables en actions en fin d'exercice 2010 réduisant mécaniquement le poids des intérêts financiers.

Le résultat exceptionnel est positif de 0,3 million d'euros contre une perte de 0,1 million d'euros en 2010, conséquence d'un accord transactionnel sur un litige sur brevet.

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2011 s'élève à 0,2 million d'euros globalement stable par rapport à 2010. La société étant déficitaire, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée à ce titre en 2011.

L'analyse du bilan fait ressortir les grandes tendances suivantes :

En milliers d'euros	2011	2010	2009
Immobilisations incorporelles	3 106	2 807	2 406
Immobilisations corporelles	702	494	329
Immobilisations financières	17 001	15 085	9 424
ACTIFS NON COURANT	20 809	18 386	12 159
Stocks et en-cours	2 895	2 203	-
Créances clients	1 382	950	581
Autres créances	4 159	3 868	12 087
Trésorerie et équivalents de trésorerie	908	1 402	658
ACTIFS COURANT	9 344	8 423	13 326
TOTAL ACTIF	30 153	26 809	25 485
Capital social	1 320	1 278	1 216
Réserves	20 901	20 695	20 153
Résultat de l'exercice	459	(1 455)	(1 904)
CAPITAUX PROPRES	22 680	20 518	19 465
Avances conditionnées	774	395	512
AUTRES FONDS PROPRES	774	395	512
Provisions pour risques et charges	72	40	149
Dettes financières long terme	1 646	1 993	1 549
PASSIFS NON COURANT	1 718	2 033	1 698
Dettes financières court terme	1 632	736	1 733
Dettes fournisseurs	2 865	2 427	1 700
Autres dettes	484	700	377
PASSIFS COURANT	4 981	3 863	3 810
TOTAL PASSIF	30 153	26 809	25 485

- Variation de l'actif non courant

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'inscription à l'actif des coûts de recherche et développement se rapportant à des projets individualisés et ayant de très sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

L'activité en matière de recherche et développement est structurellement importante ; les principaux frais engagés concernent le PASSLP® avec notamment le développement d'une version mini-invasive implantable en percutané et d'un nouveau système d'ancrage ligamentaire aux vertèbres, ainsi que plusieurs nouveaux produits innovants lancés en octobre 2011, dont une prothèse de disque lombaire, la GRANVIA-L®. Le montant des frais de R&D capitalisés au titre de l'exercice 2011 s'élève à 843 489 euros contre 774 983 euros en 2010.

Les immobilisations corporelles sont composées essentiellement du matériel de démonstration utilisé par la force commerciale pour former les clients et prospects aux manipulations des implants et instruments, des kits d'instruments en dépôt auprès de quelques distributeurs sélectionnés et du mobilier, matériel informatique et aménagements divers. L'augmentation des immobilisations corporelles sur la période s'explique par l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau consécutifs au déménagement dans le nouveau siège social.

La variation des immobilisations financières est directement liée à la reprise de provision sur titres de MEDICREA TECHNOLOGIES SAS pour 1,9 million d'euros.

- Variation de l'actif courant

Depuis le transfert des activités de support logistique et du stock de produits finis de La Rochelle à Neyron en août 2010, MEDICREA INTERNATIONAL est propriétaire des stocks destinés à alimenter les filiales de distribution et les besoins des distributeurs indépendants. Le stock en valeur nette progresse de 31 % par rapport à fin 2010 dans un contexte de mise à disposition de nouveaux produits, nécessitant dans leur phase de lancement des évaluations sur une période d'environ six mois.

L'augmentation des créances clients intragroupe (principalement sur MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE) est à l'origine de la variation du poste clients par rapport à l'exercice précédent.

Les autres créances comprennent principalement les créances intragroupes (comptes courants), les créances fiscales et sociales et les charges constatées d'avance. Au 31 décembre 2011, les créances intragroupes se décomposent comme suit :

En euros	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES SAS	13 001	835 226	5 889 031
Compte courant MEDICREA USA	-	-	2 461 537
Compte courant MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	1 386 792	1 056 636	2 240 658
Compte courant MEDICREA TECHNOLOGIES UK	1 403 708	1 343 626	865 591
Total	2 803 501	3 235 488	11 456 817

Hormis MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE qui a souscrit un emprunt de 0,4 million d'euros en fin d'année 2010, les filiales de MEDICREA INTERNATIONAL ne sont pas endettées localement et financent en cas de nécessité leurs besoins en fonds de roulement directement par des comptes courants sur leur maison mère. Ces comptes courants font l'objet d'une rémunération aux conditions de marché auxquelles s'ajoute une marge de 1 %. Le compte courant sur MEDICREA TECHNOLOGIES SAS qui était jusqu'à présent structurellement débiteur est devenu créiteur au cours de l'exercice 2011 (classé ainsi en dettes financières à moins d'un an à la clôture de l'exercice), les encours de règlement dus par MEDICREA INTERNATIONAL pour les achats de produits étant désormais plus importants que les besoins propres de la filiale. Le solde débiteur de 13 000 euros correspond à un reliquat de crédit impôt recherche enregistré en compte courant entre les deux sociétés, et définitivement soldé en 2012. L'intégralité du compte courant sur MEDICREA TECHNOLOGIES UK a fait l'objet d'une incorporation au capital de la filiale sur le 1^{er} trimestre 2012.

Les autres créances comprennent 350 000 euros de produits à recevoir consécutifs à la résolution d'un litige sur brevets, et 313 000 euros de bons de souscription d'actions exercés dans le cadre de l'augmentation de capital de fin d'exercice, et encaissés sur janvier 2012

- Trésorerie et équivalents

Le tableau des emplois et ressources établi sur la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 met en évidence la formation de la trésorerie sur l'exercice, résultant de l'augmentation de capital de 2,4 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros encaissés à fin décembre 2011) et de la mise en place d'emprunts moyen terme à hauteur de 0,5 million d'euros.

- Variation des capitaux propres et autres fonds propres

La variation des capitaux propres résulte de l'augmentation de capital de fin d'exercice (voir mouvements intervenus sur le capital décrits en introduction au présent rapport de gestion) et de l'imputation du résultat bénéficiaire de l'exercice.

Les avances conditionnées émanent principalement d'attributions par OSEO d'aides à l'innovation sous forme d'avances remboursables. Leur variation par rapport à l'exercice précédent résulte :

- d'un remboursement de 25 000 euros d'une avance accordée par la Région Poitou Charente,
- d'un remboursement de 91 000 euros d'avances conditionnées allouées antérieurement,
- de l'obtention de deux nouvelles avances remboursables pour un montant total de 470 000 euros, octroyées pour le développement d'une prothèse lombaire de non fusion et d'un implant de corporectomie.

- Variation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comptabilisées en 2010 dans le cadre du déménagement du siège social ont été reprises en 2011. Les provisions au 31 décembre 2011 couvrent un litige avec un ancien salarié, une indemnité de sécurisation professionnelle à verser et des actions gratuites restant à livrer à des salariés de la filiale américaine.

- Variation des dettes financières

L'évolution des dettes financières long terme résulte des remboursements d'emprunts intervenus en 2011 dans le cadre des plans d'amortissement existants, et de la souscription de deux nouveaux prêts moyen terme sur la période pour un total de 0,5 million d'euros.

Les dettes financières court terme augmentent sous l'effet de l'utilisation de concours bancaires courants (0,4 million d'euros dont un billet de trésorerie de 0,2 million d'euros remboursé début 2012) et de la part à moins d'un an des nouveaux emprunts souscrits en 2011.

- Variation des dettes fournisseurs

L'augmentation des dettes fournisseurs résulte principalement des lancements de nouveaux produits mis en fabrication sur le dernier trimestre de l'exercice 2011, de l'accroissement des dépenses en recherche et développement, et des frais engagés pour la mise en œuvre de partenariats stratégiques sur les innovations produits.

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs se présentent comme suit :

- au 31 décembre 2011 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	645 258	389 772	879 375	1 914 405
Dettes échues	81 141	211 107	444 805	737 053
Dettes en litige	-	4 448	14 896	19 344
Montant fournisseurs TTC	726 399	605 327	1 339 076	2 670 802
Montant des factures non parvenues TTC				194 434
Montant total TTC				2 865 236

L'ensemble des dettes échues a fait l'objet d'un règlement sur le 1^{er} trimestre 2012.

- au 31 décembre 2010 :

	- de 30 jours	Entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total
Dettes à échoir	118 954	1 462 333	95 284	1 676 571
Dettes échues	226 821	56 680	18 519	302 020
Dettes en litige	-	-	12 647	12 647
Montant fournisseurs TTC	345 775	1 519 013	126 450	1 991 238
Montant des factures non parvenues TTC				435 523
Montant total TTC				2 426 761

Le total des dettes fournisseurs échues de 302 020 euros comprenait 157 694 euros de factures fournisseurs intercompagnies, dont 103 986 euros transférées en compte courant sur le 1^{er} trimestre 2011. Le solde a fait l'objet d'un règlement début 2011.

- variation des autres dettes

La variation des autres dettes résulte principalement de la prise en compte en 2010 d'un avoir à établir à MEDICREA TECHNOLOGIES UK suite à une régularisation de prix, et le versement d'acomptes clients.

2 - EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société commercialise les produits fabriqués par MEDICREA TECHNOLOGIES, via un réseau de distributeurs indépendants répartis dans une vingtaine de pays et au travers de filiales de commercialisation détenues directement sur les marchés stratégiques (USA, France et Royaume-Uni). L'évolution de son développement est directement liée à celui du Groupe, dont les tendances principales sont synthétisées au paragraphe 2 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

3 - INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les informations sur les filiales et participations sont identiques à celles communiquées au paragraphe 4 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

4 - ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les évolutions en matière de recherche et de développement sont commentées au paragraphe 5 du rapport du Conseil d'Administration sur le Groupe.

5 - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les données ci-dessous émanant de NYSE – Euronext, retracent l'évolution du cours de bourse de l'action MEDICREA de janvier 2011 à décembre 2011.

	Volume		Cours en euros		
	Nombre de titres échangés	Moyenne	Plus haut	Moyen	Plus bas
Janvier 2011	159 810	7 610	7,95	7,46	6,78
Février 2011	58 937	2 947	7,70	7,55	7,21
Mars 2011	175 239	7 619	10,29	8,86	7,61
Avril 2011	116 194	6 115	10,29	9,48	8,19
Mai 2011	48 620	2 210	9,75	9,34	8,71
Juin 2011	131 749	5 989	10,44	9,87	8,77
Juillet 2011	484 605	23 076	15,35	13,06	10,13
Août 2011	130 448	5 672	12,70	11,24	10,35
Septembre 2011	52 283	2 377	11,92	11,03	10,50
Octobre 2011	150 797	7 181	12,19	10,24	9,60
Novembre 2011	88 955	4 043	10,25	9,08	8,12
Décembre 2011	57 469	2 737	10,10	8,89	8,20

Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation en partenariat avec Gilbert Dupont. L'action est cotée en continu depuis février 2007.

Les principales statistiques boursières relatives au titre se résument comme suit :

En euros	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011
Nombre d'actions au 31 décembre 2011	8 251 324
Cours le plus haut	15,35
Cours le plus bas	6,78
Cours moyen de la période	10,44
Cours au 31.12.2011	8,48
Capitalisation boursière au 31 décembre 2011	69 971 223

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011, nous vous informons que la société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	101 311
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	101 793
- cours moyen des achats :	9,84 euros
- cours moyen des ventes :	9,78 euros
- montant des frais de négociation :	Néant
- nombre d'actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2011 :	1 574
- valeur évaluée des actions au cours d'achat :	13 347 euros
- valeur nominale des actions :	0,16 euro
- fraction du capital qu'ils représentent :	Négligeable

6 - FRANCHISSEMENTS DE SEUILS, DETENTION, AUTOCONTROLE ET OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

6.1 Franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement à la clôture de l'exercice plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ainsi que des modifications intervenues par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les dispositions statutaires prévoient de surcroît que cette obligation d'information s'applique en cas de franchissement, à la hausse ou à la baisse, d'un seuil de participation représentant 2 % du capital ou des droits de vote ; cette information étant renouvelée pour le franchissement de chaque fraction additionnelle de 2 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées.

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Plus de 5%	Matignon Investissements OTC Assets Management Odyssée Venture Inocap	Odyssée Venture Inocap	Matignon Investissements OTC Assets Management Odyssée Venture	Odyssée Venture
Plus de 10 %	Jean Philippe Caffiero		Jean Philippe Caffiero Denys Sournac	
Plus de 15 %	Denys Sournac	Jean Philippe Caffiero		Jean Philippe Caffiero
Plus de 20 %		Denys Sournac		Denys Sournac

6.2 Intérêts des dirigeants et mandataires dans le capital de la société

Les intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la société ont évolué comme suit :

	Au 31 décembre 2011			Au 31 décembre 2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Orchard International (1)	1 727 490	20,94	31,89	1 657 250	20,74	31,67
Denys Sournac	188 000	2,28	3,54	188 000	2,35	3,59
Jean Philippe Caffiero	247 589	3,00	4,51	247 589	3,16	4,57
<u>Autres Administrateurs</u>						
Patrick Bertrand (2)	96 080	1,16	1,04	96 080	1,20	1,34
Christophe Bonnet	51 064	0,62	0,95	50 000	0,63	0,95
Jean Joseph Moreno	22 900	0,28	0,36	15 000	0,19	0,29
Marc Recton	12 500	0,15	0,24	14 672	0,18	0,28
François Régis Ory (2)	96 333	1,17	0,91	96 333	1,21	0,92
Matignon Investissements (3)	-	-	-	510 549	6,39	4,88
Total	2 441 956	29,6%	43,44%	2 875 473	35,99 %	48,49 %

(1) : Actions détenues par Denys SOURNAC et Jean Philippe CAFFIERO par l'intermédiaire de la holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL.

Au 31 décembre 2011 le capital social d'ORCHARD INTERNATIONAL se répartit comme suit:

- Société civile Denys Sournac Company	57,15 %
- Société civile PLG Invest	33,13 %
- Améliane SAS	5,01 %
- Famille Caffiero	4,69 %
- Denys Sournac	0,03 %

(2) : Cumul des actions détenues directement en propre et via une holding

(3) : fin du mandat d'administrateur au cours de l'exercice 2011

6.3 Capital social et autocontrôle

A ce jour, la société détient 2 419 actions d'autocontrôle qu'elle destine à ses salariés dans le cadre de programmes d'attributions gratuites d'actions. Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à 1 320 211,84 EUR, composé de 8 251 324 actions.

A titre d'information, le Conseil d'Administration du 29 mars 2012 a constaté l'exercice de 147 261 bons de souscription d'actions attachés aux 170 500 actions à bons de souscription d'actions émises en 2011.

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011, nous vous informons que la société n'a procédé à aucune opération de rachat des ses propres titres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

6.4 Opérations sur titres réalisées par les dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice

Au cours de l'exercice 2011, la société ORCHARD INTERNATIONAL, majoritairement détenue par Denys SOURNAC et Jean-Philippe CAFFIERO, a souscrit à l'émission d'actions à bons de souscription d'actions décidée par le Conseil d'Administration du 28 Octobre 2011 à hauteur de 35 120 actions assorties de 35 120 bons de souscription, intégralement exercés au 31 décembre 2011.

7 - ACTIONNARIAT SALARIE

7.1 Plan Epargne Groupe

MEDICREA INTERNATIONAL a mis en place un Plan d'Epargne Groupe (PEG) ouvert aux salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté. Les fonds sont gérés par le Crédit du Nord.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital réservée aux salariés en 2011, et donc aucun abondement de la part de la société n'a été versé.

7.2 Options consenties aux salariés – Actions gratuites

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, il est précisé que, le 25 juin 2009, l'Assemblée des actionnaires de MEDICREA a autorisé le Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois à :

- consentir des options donnant droit, soit 1) à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital, soit 2) à l'achat d'actions acquises par la société dans les conditions légales,
- attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions, par le biais de rapports spéciaux annexés au présent rapport.

Le Conseil d'Administration a attribué, lors de sa séance du 16 juin 2011, 3 500 actions gratuites et 95 500 stocks options à divers salariés des sociétés du Groupe. Ces actions gratuites et stocks options s'ajoutent à celles déjà attribuées par le Conseil d'Administration au titre des périodes précédentes. Ainsi, en cumul, compte tenu des départs de salariés, le nombre d'actions gratuites et de stocks options attribuées aux salariés s'élèvent respectivement à 104 628 (dont 45 444 actions ont été livrées) et 328 715 au 31 décembre 2011.

7.3 Participations des salariés au capital

En conformité des dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé que la participation des salariés au capital de MEDICREA INTERNATIONAL au dernier jour de l'exercice et faisant l'objet d'une gestion collective dans le cadre du PEG, s'établit à 0,11 %.

8 - DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 al.7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport, en Annexe 4, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Il sera rendu compte à l'Assemblée Générale de l'usage des délégations de pouvoirs dans le cadre des rapports complémentaires établis à cet effet par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de Commerce.

Les rapports complémentaires du Commissaire aux Comptes de la société seront également portés à la connaissance de l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article R 225.116 du Code précité.

9 - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

9.1 Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de Commerce, il est communiqué, en Annexe 2, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société.

Nous vous précisons que la SAS Matignon Investissement et Gestion a démissionné de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice 2011.

Les mandats de censeur de Galia Gestion, IXO Private Equity, OTC Assets Management, arrivant à leur terme à l'issue de la présente Assemblée Générale, il est proposé de les renouveler pour une nouvelle période de 3 ans soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2014. Il est précisé que le représentant d'OTC Assets Management serait alors Mr Laurent FOIRY.

10 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS ET INDIRECTS DES MANDATAIRES SOCIAUX

MEDICREA INTERNATIONAL compte 2 dirigeants mandataires sociaux. Il s'agit de Mr Denys SOURNAC, Président et Directeur Général de MEDICREA INTERNATIONAL et de Mr Jean Philippe CAFFIERO, Directeur Général Délégué de MEDICREA INTERNATIONAL.

Monsieur Denys SOURNAC n'est pas salarié de MEDICREA INTERNATIONAL et n'est pas rémunéré pour son mandat par la société MEDICREA INTERNATIONAL. La holding d'animation ORCHARD INTERNATIONAL, dont Monsieur Denys SOURNAC est co-gérant, perçoit des honoraires pour les fonctions de Direction Générale de MEDICREA INTERNATIONAL assurée par Monsieur Denys SOURNAC. Ces honoraires sont versés via un contrat d'animation entre ORCHARD INTERNATIONAL et MEDICREA INTERNATIONAL.

Le montant des prestations facturées par ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2011 pour les travaux effectués par Monsieur Denys SOURNAC s'est élevé à 292 000 euros HT (contre 261 333 euros HT facturés lors de l'exercice 2010, en incluant également les facturations d'ORCHARD INTERNATIONAL à MEDICREA TECHNOLOGIES).

Mr Denys SOURNAC n'a pas perçu de la société MEDICREA INTERNATIONAL d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 2 000 euros en 2011 (2 133 euros en 2010).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'est pas rémunéré pour son mandat de Directeur Général Délégué. Les prestations de direction des ventes exports de Monsieur Jean Philippe CAFFIERO sont facturées par ORCHARD INTERNATIONAL, dont il est co-gérant, à MEDICREA INTERNATIONAL, via le contrat d'animation qui lie les deux sociétés.

ORCHARD INTERNATIONAL a facturé, au 31 décembre 2011, la somme de 151 424 euros HT à MEDICREA INTERNATIONAL au titre des missions de direction des ventes exercées par Monsieur CAFFIERO (au cours de l'année 2010, Mr Jean Philippe CAFFIERO était salarié de MEDICREA INTERNATIONAL, et avait perçu à ce titre une rémunération brute hors charges sociales de 95 700 euros).

Mr Jean Philippe CAFFIERO n'a pas perçu d'autres rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects autres que ceux mentionnés ci-dessus, hormis des jetons de présence d'un montant de 2 000 euros en 2011 (2 133 euros en 2010).

Les dirigeants n'ont pas reçu d'autres rémunérations de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article 233-16 du Code de Commerce.

11 - FIXATION DES JETONS DE PRESENCE

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2011 a alloué au Conseil d'Administration des jetons de présence pour un montant de 24 000 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 et les suivants, jusqu'à décision contraire.

12 - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Il est précisé que la société MEDICREA INTERNATIONAL n'a aucune activité industrielle. Elle gère les participations dans ses différentes filiales, regroupe les services de direction générale, direction de la recherche et développement, direction financière, direction marketing, direction industrielle et logistique et direction commerciale export. Elle assure également la gestion centralisée des expéditions de produits finis tant vers ses propres filiales de commercialisation que vers ses distributeurs internationaux.

13 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Il est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un résultat positif de 458 622 euros, que le Conseil d'Administration propose de reporter à nouveau.

14 - DIVIDENDES VERSES

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

15 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint en Annexe 3, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

16 - CHARGES NON DEDUCTIBLES VISEES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

En application de l'article 223 Quater du CGI, il est précisé que le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires visées à l'article 39-4 du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses, s'élèvent respectivement à 4 118 euros et 1 372 euros pour l'exercice 2011 (1 440 euros et 480 euros au titre de l'exercice précédent).

17 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Néant.

18 – AUTORISATIONS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

18.1 Renouvellement de l'autorisation à donner à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce (tel que modifié par l'article 15 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012) désormais applicable aux sociétés dont les titres sont admis sur Alternext et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions ;
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- d'annulation des actions achetées.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur après la décision, s'il y a lieu, du Conseil d'Administration de procéder au lancement effectif du programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale.

- nombre maximum d'actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,

- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 20 euros (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 16 502 640 euros financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation : à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si cette résolution est adoptée, rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

18.2 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

18.2.1 Motifs :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 a autorisé, pour une période de trente-huit mois, le Conseil d'Administration à mettre en place un plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société.

Cette autorisation deviendra caduque le 24 août 2012.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et du Groupe, des options d'achat et/ou de souscription d'actions émises par la société dans un certain délai et sous certaines conditions.

18.2.2 Objet et modalités :

Mise en place

Les options porteront sur des souscriptions d'actions nouvelles ou des achats d'actions existantes. Les bénéficiaires des options de souscription pourraient souscrire à des actions qui seraient émises au fur et à mesure de la levée des options, ce qui entraînerait des augmentations de capital.

Le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription qui seraient attribuées au titre de la présente autorisation que (ii) de l'attribution gratuite d'actions prévue ci-après ne pourra excéder un nombre global égal à 2 % du total des actions composant le capital de la Société à la date de l'attribution.

Le nombre d'options attribuées au titre de cette autorisation et au titre des autorisations précédentes ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social au jour où la dernière option serait consentie.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces options pourraient être tous les salariés ou les mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés du Groupe (au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce) ou seulement certains d'entre eux sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre.

Conformément à la loi, il ne pourrait être consenti d'options aux bénéficiaires possédant plus de 10 % du capital social.

Nous vous proposons de laisser tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les bénéficiaires de ces options.

Prix

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de Commerce, le prix d'achat et/ou de souscription des actions sera fixé au jour où l'option est consentie par le Conseil d'Administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'action en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, sur une base consolidée, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale Mixte sur le rapport des Commissaires aux Comptes.

Nous vous proposons, en conséquence, d'arrêter comme suit les modalités de détermination du prix : égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédant le jour où l'option est attribuée.

Durée de validité

L'autorisation de consentir des options serait accordée au Conseil d'Administration pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Les options attribuées seraient exerçables pendant un délai maximal de 7 ans, sauf dispositions particulières restrictives du règlement du plan.

L'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte emporterait, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription.

Augmentation de capital résultant des levées de souscription d'actions

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions serait définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option, accompagnée du bulletin de souscription et du paiement en numéraire ou par compensation avec des créances de la somme correspondante.

Lors de la première réunion suivant la clôture de chaque exercice social, le Conseil d'Administration constaterait, s'il y a lieu, le nombre et le montant des actions émises pendant l'exercice, apporterait les modifications nécessaires aux statuts et effectuerait les formalités de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans un rapport spécial, informerait chaque année les actionnaires, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Autres conditions

Les actions acquises ou souscrites dans le cadre des dispositions précédentes devraient revêtir la forme nominative et porteraient jouissance immédiate. Elles auraient droit, pour la même valeur nominale, au même dividende que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance.

L'Assemblée Générale donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les autres conditions dans lesquelles les options seraient octroyées, tels que les bénéficiaires, le nombre maximum des options pouvant être levées par le bénéficiaire, le prix exact d'achat et/ou de souscription des options, la date d'ouverture et les conditions d'exercice des options et, plus généralement, d'établir le règlement du plan d'options avec toutes les restrictions, notamment de période d'exercice et/ou de conservation des actions, et les conditions particulières relatives aux dites options qu'il jugera utiles, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de mise en œuvre de ladite autorisation et de ses suites.

18.3 Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 a autorisé, pour une période de trente-huit mois, le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites aux salariés ou mandataires sociaux dirigeants du Groupe.

Cette autorisation deviendra caduque le 24 août 2012.

Nous jugeons qu'il serait opportun de continuer à disposer de ce système pour associer le personnel et les dirigeants de la société et du Groupe au bon développement de celui-ci.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-197 et suivants du Code de Commerce :

- d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une période de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la société provenant d'achat effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentation de capital, au profit de membres du personnel salarié ou de mandataires sociaux qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux dirigeants de la société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 I du Code de Commerce sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre ;
- de décider que le nombre total cumulé des actions résultant (i) tant de l'attribution gratuite des actions résultant de cette autorisation, qu'il s'agisse d'actions existantes ou à émettre que (ii) de l'exercice des options d'achat et/ou de souscription prévu ci-avant, ne pourra excéder un nombre global égale à 2 % du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date d'attribution ;
- de décider que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans ;
- de décider que la durée de la période d'acquisition prendra fin par anticipation, en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code la Sécurité Sociale ;
- de décider qu'à l'issue du délai d'acquisition précité, les bénéficiaires, devenus définitivement propriétaires des actions qui leurs ont été attribuées à titre gratuit par le Conseil d'Administration, ne pourront céder lesdites actions qu'à l'issue d'une période de conservation dont la durée sera déterminée par le Conseil d'Administration, mais qui ne pourra en aucun cas être inférieure à 2 ans ;
- de décider que, pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux en France, le Conseil d'Administration pourra supprimer la période de conservation susvisée à la condition que la période d'acquisition soit au moins égale à 4 ans ;
- de décider que les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative ;

- de prendre acte de ce que, s'agissant des actions à émettre, (i) la présente autorisation emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporations de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des attributaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions à la partie des réserves, bénéfiques et primes ainsi incorporée au capital, (ii) la présente autorisation entraînerait de plein droit, au profit des bénéficiaires desdites actions, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

L'Assemblée Générale déléguerait, pour une durée de 26 mois, tous pouvoirs au Conseil d'Administration agissant dans les conditions ci-dessus pour notamment :

- mettre en œuvre la présente autorisation ;
- fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ;
- décider du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre d'actions attribuées gratuitement à chacun d'eux et les modalités d'attribution des actions ;
- arrêter les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions en cas d'attribution à des mandataires sociaux ;
- fixer en cas d'attribution d'actions à émettre le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital ;
- constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence ;
- et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

18.4 Décision à prendre en application de la loi sur l'épargne salariale

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, sauf exceptions légales ;
- au cours de la troisième année civile suivant la précédente Assemblée Générale ayant statué sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque la participation des salariés au capital de la société est inférieure à 3 %.

Cette augmentation de capital répondrait aux caractéristiques particulières contenues sous les articles L. 225-138-1 du Code de Commerce et aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, sur ses seules décisions, à cette augmentation de capital dans la limite d'un montant maximum cumulé de 40.000 euros de nominal.

Les bénéficiaires de cette augmentation seraient l'ensemble des salariés de la Société et des Sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce par l'intermédiaire d'un FCPE dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Les actionnaires devraient renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel les articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des Sociétés de son Groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

Le prix serait déterminé conformément à la loi et notamment aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions. Le prix de souscription ne pourrait être ni supérieur au prix de souscription ainsi déterminé ni inférieur de plus de 20 % à celui-ci (30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du Travail est au moins égale à 10 ans) ; étant précisé que le Conseil d'Administration pourrait réduire cette décote s'il le juge opportun, notamment en cas d'offre aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de titres sur le marché international et/ou à l'étranger afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables.

Le montant définitif de l'augmentation de capital, dans la limite de prix indiqués ci-dessus, ne serait fixé qu'à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés à l'expiration du délai de souscription fixé par le Conseil d'Administration.

Les actions devraient être libérées intégralement le jour de leur souscription et seraient indisponibles pendant cinq (5) ans à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital sauf exception dans des cas limitativement énumérés par la loi.

L'autorisation faite au Conseil d'Administration de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail précitées serait valable pendant une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

19 - RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux Comptes ont établi les rapports suivants, tenus à la disposition des actionnaires, et dont il est donné lecture :

- rapport sur les comptes sociaux ;
- rapport sur les comptes consolidés ;
- rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- rapport spécial sur l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la société de ses propres actions ;
- rapport spécial sur les modalités de fixation du prix de souscription ou d'achat d'actions au titre des options offertes aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites aux salariés et/ou mandataires sociaux dirigeants de la société et du Groupe ;
- rapport spécial sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L-225-180 du Code de Commerce.

20 - RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport, les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- aux usages faits au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

Le Conseil d'Administration invite, après lecture des rapports présentés par les Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet au vote de l'Assemblée.

ANNEXE 1

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Total des capitaux propres	Quote part du capital détenu (%)	Valeur comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes versés à la société mère
			Brute	Nette					
Filiales françaises									
MEDICREA TECHNOLOGIES	2 733 980	100 %	11 946 000	8 346 000	13 001	0	7 862 460	854 289	0
MEDICREA EUROPE FRANCOPHONE	(22 800)	70 %	105 000	105 000	1 386 792	0	3 313 397	(82 464)	0
Filiales étrangères									
MEDICREA TECHNOLOGIES UK	(530 356)	100 %	1 061 315	1 061 315	1 403 703	0	1 133 008	(519 640)	0
MEDICREA USA	4 453 917	100 %	7 395 058	7 395 058	0	0	8 590 984	394 350	0

ANNEXE 2

(Rapport de gestion MEDICREA INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31.12.2011)

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2011

Article L. 225-102-1 du Code de Commerce

Denys SOURNAC :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 NEYRON	Co-Gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 NEYRON	Président et DG	Néant
MEDICREA TECHNOLOGIES	ZI de Chef de Baie – 17 000 LA ROCHELLE	Président	Néant
DS COMPANY	345 Montée de Bellevue – 01 Reyrieux	Gérant	Néant
Les Chalets Zylkène de Crest voland	345 Montée de Bellevue – 01 600 Reyrieux	Co-gérant	Néant

Jean-Philippe CAFFIERO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
ORCHARD INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01 700 Neyron	Co-gérant	Néant
MEDICREA INTERNATIONAL	Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON	Administrateur et DG Délégué	Néant
PLG Invest	12 Rue de la Garenne	Gérant	Néant

Christophe BONNET :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON	Administrateur	Néant

Patrick BERTRAND :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	Porte du Grand Lyon – 01 700 NEYRON 119, Bd Stalingrad – 69 100 Villeurbanne	Administrateur	Néant
SARL EURO-PJB		Gérant	Néant
SCI PJB MONTCHALIN		Gérant	Néant
SCI LA TOUR ST JEAN		Gérant	Néant
MARTINET SA		Administrateur	Néant
SA IMMOBILIERE VALLEE DU RHONE WANIMO		Administrateur	Néant

Jean-Joseph MORENO :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	Porte du Grand Lyon – 01 700 NEYRON	Administrateur	Néant
SCI MC		Gérant	Néant
SCI SAGITTAIRE		Gérant	Néant
SCI MORAY		Gérant	Néant

Marc RECTON :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	14 Porte du Grand Lyon 01 700 NEYRON	Administrateur	Néant
Marc RECTON & Associés	72 Rue du Faubourg Saint Honoré - 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 2	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Pierre 3	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant
SC MR Participations	72 Rue du Faubourg Saint Honoré – 75 Paris	Gérant	Néant

François Régis ORY :

Nom de la Société	Siège	Mandats	Fonctions
MEDICREA INTERNATIONAL	Porte du Grand Lyon – 01 700 NEYRON	Administrateur	Néant
L'AMELIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 TASSIN	Président	Néant
LA FLORENTIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 TASSIN	Président	Néant
LYPOLIANE	14 Chemin de la Pomme – 69160 TASSIN	Président	Néant
SCI DE CHANAS	14 Chemin de la Pomme – 69160 TASSIN	Gérant	Néant
OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE	350, avenue Jean Jaurès – 69007 LYON	Administrateur	Néant
SCI L'AMAURY	600 chemin de la Ronze - 69480 MORANCE	Gérant	Néant
SCI L'AMELAÏS	600 chemin de la Ronze - 69480 MORANCE	Gérant	Néant
SOCIETE CIVILE FLORINE	14 Chemin de la Pomme – 69160 TASSIN	Gérant	Néant
SWORD GROUP SE	9 Rue Charles de Gaulles – 69 370 St DIDIER	Administrateur	Néant
ABM MEDICAL	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM ILE DE FRANCE	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM NORD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM RHONE-ALPES	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant
ABM SUD	2 Rue Gabriel Bourdarias – 69 200 Vénissieux	Gérant	Néant

ANNEXE 3

TABLEAU DE RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 320 212	1 278 462	1 215 682	1 034 693	999 831
Nombre d'actions ordinaires (1)	8 251 324	7 990 391	7 598 013	6 466 831	6 248 943
Nombre des actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre d'actions à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Nombre d'actions à créer dans le cadre de l'épargne salariale	237 921	229 404	211 412	178 164	163 197
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	9 698 534	7 974 393	4 081 683	4 265 533	4 014 087
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	(438 568)	(313 149)	(1 579 376)	(944 233)	(1 664 247)
Impôt sur les bénéfices	203 038	240 046	159 522	114 154	161 740
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, amortissements et provisions	458 624	(1 454 689)	(1 904 020)	(2 205 203)	(6 265 296)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par actions					
Résultat après impôt, avant amortissements et provisions	(0,03)	(0,01)	(0,19)	(0,15)	(0,27)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,06	(0,18)	(0,25)	(0,34)	(1,00)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen de l'exercice	35,5	31	20,5	21	19
Masse salariale de l'exercice	1 615 274	1 637 953	1 322 030	1 193 091	1 183 762
Charges sociales de l'exercice	750 562	738 513	627 291	492 792	511 873

(1) : 2011, après augmentation de capital de 2011 incluant les bons de souscriptions d'actions exercés non versés

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :**

1.1 L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2011 a délégué au Conseil d'Administration la compétence :

- pour une durée de vingt-six mois, de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- pour une durée de vingt-six mois, de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- pour une durée de vingt-six mois, de décider d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, et n'excédant pas 20% du capital de la société par an.
- pour une durée de 26 mois, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L.3332-18 du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

1.2 L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 a délégué au Conseil d'Administration la compétence :

- pour une durée de 38 mois, de consentir au profit de salariés de la société ainsi qu'aux mandataires sociaux ou de certains d'entre eux ainsi qu'à ceux des sociétés mentionnées au 1° de l'article L 225-180 du code de commerce des options donnant notamment droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre au titre d'augmentation de capital ;

- pour une durée de 38 mois, de procéder en une ou plusieurs fois au profit de salariés ou des sociétés qui lui sont liées ou de certaines catégories à des attributions gratuites d’actions existantes ou à émettre de la société.

– **sur l’usage fait au cours de l’exercice des délégations visées ci-dessus.**

2.1 Usage des délégations de compétence consenties au Conseil d’Administration par l’Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2011 :

Au terme du Conseil d’administration du 28 octobre 2011, du 7 décembre 2011 et des décisions du Président–Directeur Général du 4 novembre 2011 et du 13 décembre 2011 :

- Il est décidé une augmentation de capital de 27 280 euros de nominal avec maintien du droit préférentiel de souscription, par l’émission de 170 500 actions à Bons de Souscription d’Action nouvelles de 0,16 euro de nominal chacune, émises au prix de 9 euros par action, entièrement libérées, pour un montant total de 1 534 500 €, la prime d’émission totale étant de 1 507 220 €.
- A chaque action nouvelle est attaché un Bon de Souscription d’Actions, correspondant par conséquent à l’émission de 170 500 bons donnant droit chacun de souscrire une action d’une valeur nominale de 0,16 €, au prix de 5,16 € pour un montant total maximum de souscription de 879 780 €, la prime d’émission étant alors de 852 500 €.

La période d’exercice des BSA a été fixée jusqu’au 30 Avril 2012.

A titre d’information, nous vous informons que le Conseil d’Administration du 29 mars 2012 a constaté l’exercice de 147.261 bons de souscription d’actions qui étaient attachés aux ABSA visés ci-dessus.

2.2 Usage des délégations de compétence consenties au Conseil d’Administration par l’Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 :

Le Conseil d’Administration du 16 juin 2011 a attribué des options de souscription d’actions et des actions gratuites de la Société à des salariés du Groupe ; vous trouverez des informations complémentaires sur ces attributions dans le rapport spécial du Conseil d’Administration.